

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. FEVRIER

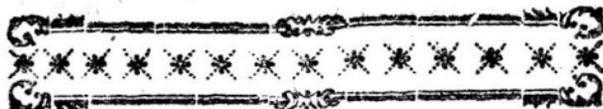
1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur,*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. FEVRIER

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire générale de l'Eglise chrétienne depuis sa naissance jusqu'à son dernier état triomphant dans le Ciel, tirée principalement de l'Apocalypse de St. Jean, Apôtre; ouvrage traduit de l'anglois de Mr. Pafzorini par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de St. Maur. A Rouen chez Leboucher; à Liege chez Lemarier. 3 vol. in-8°. 1777.

LE traducteur de cet ouvrage observe que l'obscurité de l'Apocalypse n'est point une raison pour ne la pas lire; il fait voir au

L 2

contraire que tout doit porter les Chrétiens à s'occuper de ce livre divin. "Le livre de l'Apocalypse, ou des révélations données à l'Apôtre St. Jean, dans l'île de Pathmos, est le dernier des livres canoniques du nouveau Testament, & fait une portion précieuse du dépôt sacré des saintes Ecritures, il mérite donc d'être lu & médité avec autant de soin que les autres livres de ce recueil sacré. L'obscurité dont il paroît enveloppé, ne doit point être une raison qui empêche de chercher à pénétrer dans les profondeurs des secrets & des mystères, qui y sont contenus, après l'avertissement qui y est donné dès le commencement pour exciter notre desir à ce sujet : *Heureux celui qui lit & entend les paroles de cette prophétie, & qui garde les choses qui y sont écrites* „.

Apoc. I. 3.

En effet l'obscurité de l'Apocalypse n'est pas telle que les hommes peu instruits se l'imaginent. En rapprochant les événemens des premiers siècles de l'Eglise avec les tableaux de cette mystérieuse vision de l'Apôtre, on croira lire, suivant la remarque de Mr. Bossuet, plutôt une histoire qu'une prophétie. "Le „ principal moyen de bien lever les obscu- „ rités de l'Apocalypse, c'est, dit Mr. Pas- „ torini, de bien connoître le but général „ de cette prophétie. Si l'on se fait sur cela „ un système faux, la difficulté de faire qua- „ drer les unes avec les autres, les diffé- „ rentes parties de la prophétie, deviendra „ insurmontable : c'est ce qui a paru plei- „ nement dans les tentatives de plusieurs

„ interpretes. Mais quand on a découvert
 „ & fixé le plan d'un livre, les difficultés
 „ diminuent, & les obscurités disparaissent à
 „ mesure. C'est ainsi qu'il en sort une lu-
 „ miere surprenante qui se répand sur l'A-
 „ pocalypse, lorsque nous voïons que c'est
 „ l'histoire de l'Eglise de Jesus-Christ „
 „ Nous avons remarqué ailleurs * qu'indé-
 „ pendamment des explications particulieres,
 le résultat de toute la révélation étoit de la
 plus grande utilité pour faire germer dans
 les cœurs des fideles l'amour de la religion
 & de la vertu; la grandeur & la puissance
 du souverain Maître, l'éclat de ses vengean-
 ces, la persévérance du juste couronnée, les
 fruits de la tribulation & des souffrances,
 la récompense des bonnes œuvres, la puni-
 tion des crimes y sont peints comme dans
 un tableau. Et c'est pour cela que cette lec-
 ture est si propre à donner aux ames la
 paix précieuse que St. Jean leur annonce dès
 le commencement de cette révélation, com-
 me le fruit certain d'une sérieuse médita-
 tion des vérités éternelles (a).

* Octobre
1770, p. 256.

Quoique Mr. Pastorini ait suivi en géné-
 ral le plan d'Alcazar, de Bossuet, & de Mr.
 de la Chetardie, il y a ajouté des réflexions
 particulieres, & adopté des explications qui
 lui ont paru plus vraisemblables. En géné-
 ral Mr. Pastorini se replie plus volontiers

(a) *Joannes septem ecclesiis, quæ sunt in Asia. Gratia vobis & pax ab eo qui est, & qui erat, & qui venturus est. Apoc. c. 1. v. 4.*

vers l'avenir , & y cherche des vérifications que Mr. Bossuet a préféré de trouver dans l'histoire. Cette maniere est plus aisée ; on est en quelque sorte maître d'arranger l'avenir selon l'ordre qu'on est intéressé de lui donner, mais le passé est fixé dans l'état de la chaîne des événemens , & par-là prête un fond plus solide , plus invariable & plus authentique à la sagacité des commentateurs. Mr. Pastorini écrit d'un stile aisé , avec clarté , avec onction. Son ouvrage a peut-être moins de richesses d'érudition que ceux qui lui ont servi de modele , mais cela ne le rend que plus propre à la lecture de la plupart des Chrétiens. C'est le seul bon commentaire sur l'Apocalypse que l'Angleterre ait produit , & la nation doit savoir bon gré à Mr. Pastorini d'avoir contribué à faire oublier les extravagances que Jacques I. & le célèbre Newton ont débitées sur ce livre divin. Le principal & peut-être le seul défaut de son ouvrage , c'est la manie des calculs. L'auteur prétend expliquer par l'arithmétique des choses qui ne sont nullement du ressort de cette science. Il mesure , il algébrise des tableaux , dont la signification se borne à indiquer un grand nombre ou une étendue indéfinie , tout comme s'il s'agissoit d'arpenter un champ. Par - là Mr. P. perd beaucoup de tems dans des explications & des démonstrations puériles. Malheureusement ce goût de calculation à l'égard de toutes sortes de vérités , est un abus général chez les Anglois , & depuis que l'imitation

des Anglois est de mode chez les François, ce mal a fait des progrès étonnans. On ne réfléchit presque plus, on suppute.



Guidonis Ferrarii opusculorum collectio. Editio prima Italica. Lugani 1777 typis Agnelli & Soc.

GRace à la légereté que l'esprit philosophique a donnée aux études, les langues savantes sont devenues une chose rare; la latine sur-tout est tellement *hors de mode*, suivant la judicieuse remarque de Mr. Caraccioli, qu'on ne peut avec bienséance donner au public les lettres latines de Clément XIV, quoique promises depuis deux ans*. Il est donc juste de recueillir les piéces latines qu'on a le courage de publier malgré de si puissantes raisons qui les condamnent à l'oubli. Celles qui sont écrites du stile de Mr. Ferrari, sont si rares, qu'il n'y a point à craindre que les Journalistes en abusent pour fatiguer par de longs extraits des lecteurs exercés dans la critique des drames & des jolies chansons. Nous n'alarmerons donc personne en citant ici un peu de latin.

Nous avons annoncé en son tems* la vie des cinq généraux autrichiens qui sont à la tête de cette collection; aux éloges mérités que nous en avons faits, nous ajouterons, qu'il est difficile de mieux modérer la langue latine sur les anciens auteurs. On

* 1. Janv.
p. 27.

* 1. Juin
1777, p.
176.

reconnoit sans peine dans la maniere de Mr. Ferrari celle de Cornelius Nepos. Nous citerons ce commencement de l'histoire de Mr. de Laudon.

Laudonius patriâ Livo , natione Britannus , claro genere. Hic virtutis commendationem attulit ad omnes militares gradus , ut nemo non illum semper majoribus putaret dignum ; itaque fortitudine & consilio in maximam claritatem pervenit , & nobile nomen historiis nulli secundus intulit. Atque in hoc illud inprimis fuit admirabile , quod intra triennium ex tribuno alterum ab imperatore gradum est consecutus , idemque justis exercitiis præfuit. Tantum autem abfuit ab insolentia gloriæ , ut nihil de moribus mutarit aut de virtute remiserit. Moderatæ sapientisque vitæ ratione , affabilitate , amicitia , modestia , plurima faciens , minimè de se loquens magnam benevolentiam adeptus est , & superavit invidiam. Nemo milites in officio & parentes plus habuit ; eorum etiam secundissimâ usus est voluntate , ut quotiescumque illi aliqua expeditio esset commissa , magna omnes inceseret cupido eum sequendi propter opinionem prudentiæ & fortitudinis. Nihil enim illum non aggredi , nihil non posse efficere putabant. Erat autem consilio summo , animo magno , manu fortis , in suscipiendo audax , in perficiendo celer. Ad hæc peritus regionum , in explorandis hostium consiliis callidus , in tegendis suis diligens ; & nemo illo magis habuit cognitâs omnes artes Friderici Regis , ut ad ejus disciplinam

videretur factus. Itaque nunquam consilio capi potuit, & plerumque ejus cœptis obscurandavit fortuna.

Lorsque Mr. F. entre dans quelque détail sur les opérations militaires & les révolutions de la guerre, son stile est moins celui de Cornelius Nepos que celui de Jules César. Et c'est effectivement là le modele des historiens de la guerre. On fait que Mr. de Laudon, commandant un corps de 20,000 hommes, fut attaqué par toute l'armée du Roi de Prusse à la fameuse affaire de Lignitz. L'auteur après avoir fait l'histoire du traître qui fit avorter des dispositions dont le succès étoit aussi évident que décisif, poursuit de la sorte : *Rex perpaucis relictis, qui quàm latissimè possint, in castris ignes faciant, & pro vallo excubent, ut assimulatà exercitùs consuetudine, de ejus profectiōe suspiciōnem habere Daunius non posset, ne signo quidem dato, obviam profectus est Laudonio, hîc, puto, desideratur aliquid non qui horà quam fuerat jussus, itineris difficultatibus transcensis, dejectisque primis Borussia præsiidiis, in quæ incurrerat, in æquum descendebat; paulùm progressus, dilutâque interim nebulâ quæ incidemat crassissima, adesse Regem sentit, remque cum omni esse cognoscit exercitu. Has adversùs copias spes omnis reliqua erat Laudonio in se semet, experrectâque virtute militum quos ducebat: erant autem millia circiter viginti, cum Regi essent ampliùs quadraginta. Tamen nihil aliud milites cohortatus, nisi ut virtutem præstarent dignam rebus quas anted se duce*

gessissent, prior impetum fecit, conflixit, medios bis perrupit, signa undecim, captivos octingentos, retulit. Dehinc duabus horis cum esset pugnatum, antequam obrui numero posset asportatis faucibus in eminentem locum suos eodem subducit, stetitque contra in acie expectans, si Regi videretur redintegrare prælium. Sed Fridericus Rex virum fortissimum expertus, satius existimavit iter prosequi, & in Silesiam progredi. Tantùm in unius imperatoris consilio atque animo momenti est supra multitudinem hostium.

L'abrégé de la vie des héros guerriers est suivie de celle de trois hommes célèbres dans la littérature d'Italie, Jules-César Brufato, Thomas Ceva, & Antoine Lecchi. Viennent ensuite sept oraisons latines, entre lesquelles il faut distinguer celle de *optimo patre-familias*; il y a des observations qui renferment plus de sagesse & d'utilité sur l'éducation des enfans, qu'on n'en voit dans dix traités sur cette matière qui a tant été agitée dans ces dernières années, & dont on ne cesse encore d'occuper le public. *Itaque communis ille est omnium sensus, paterni probè officii admōitor, nihil ut liberis sit propositum quod eorum ingenium a virtutis studio detorqueat; nihil in oculos incidat, quod mentem inficiat; nihil ad aures accidat quod animum labefactare possit. Quæ est alia, si non hæc una est causa, ut ab illis arceantur omnia, quæ minùs cum virtute consentiunt? Quid pueris coram præsentissimus pudor vel improbissimorum impudentiam quibusdam*

busdam veluti vinculis adstringit? Quid certa ratio hortatur parentes, ut liberis inspectantibus modesti, virtutis amantes, vitiorum osiores videri cupiant? Et verò sapienter; in parentum enim imaginem conformantur liberi, qui perpetuè in eorum mores conjecti, defixique, quidquid viderint, accipiunt & imitantur. Namque neminem illa ætas aut plus amat aut pluris facit; sic autem observat, ut se fore optimam arbitretur, si illorum sit quam simillima.

Le ffile de Mr. F. s'élève avec les choses & prend un nouvel effor quand il est employé à célébrer de grands événemens. Alors sa prose devient nombreuse, ses périodes s'enchaînent, sa marche est plus grave & plus imposante. On en jugera par ce début de l'oraison qui célèbre la fameuse victoire de Kolin. *Acerrimum ac nobilissimum hostem hujus imperii, duos jam menses Bohemiæ inhærentem, imminentem Austria, Germaniam latè respectantem, magnitudine exercituum, secundâ præliorum fortunâ, rerum gestarum famâ elatum, & confidentem, non repentino impetu, sed justo prælio; non inopinantem aut deprehensum, sed in acie stantem, adorientemque perfregimus, cecidimus, fudimus. Liceat enim nobis neque primis concedere in exorandis Superis, neque in agendis gratiis, gratulandoque postremis.*

Le reste du volume est occupé par des plaidoiers sur différens sujets plus ou moins intéressans. C'est dans ceux qui le sont moins, & qui semblent ne pas se prêter à la

richesse & aux ornemens de l'éloquence, que l'art & les ressources de l'auteur paroissent plus à découvert ; l'on ne peut cependant disconvenir, que quelques-unes de ces piéces ont peu de développement, peu de force, & quelques fois un peu de sécheresse. Un de ces plaidoiers qui regarde le prince Eugene, mérite une attention particulière, à cause d'une anecdote que l'auteur assure tenir d'une source non suspecte. Le prince est accusé devant le conseil de guerre d'avoir donné la bataille de Zenta contre des ordres précis que le conseil lui avoit expédiés de ne risquer aucune action. L'Empereur Léopold pour le soustraire à cette accusation, lui remit secrètement un plein-pouvoir antitadé qui l'autorisoit à faire la guerre selon qu'il jugeroit à propos. Cette anecdote que Mr. F. dit tenir de la bouche de Mr. le C. de L** d'A**, semble ne s'accorder pas assez avec l'histoire du prince Eugene. Nous avons toujours cru que cette affaire n'avoit été suscitée au prince qu'après la bataille de Belgrade, où sa position étoit véritablement critique ; au lieu que tout lui étoit favorable à la bataille de Zenta & qu'il n'y courut pour ainsi dire aucun danger (a).

(a) C'est l'idée que nous avons rapportée de ce champ de bataille considéré avec tout l'intérêt que nous prenions à une si grande victoire remportée sur les Infidèles. L'armée ottomane étoit resserrée entre celle du prince Eugene & la Theiss. On fait le désavantage qu'il y a de combattre, lorsqu'on

Les auteurs que nous avons consultés là-dessus, nous ont confirmé dans ce sentiment ; & Mr. F. pour en avoir adopté un autre , est tombé dans un anachronisme remarquable. Car comment après la bataille de Zenta a-t-on pû considérer Eugène comme un vieux capitaine , qui avoit conquis la Hongrie , & relevé la gloire de l'Empire romain. Cette victoire fut le début de ce grand général , & cependant Mr. F. fait dire au prince de Baden : *Si temeritate aut inscitia Eugenius exercitum amisisset , exutus castris fuisset , Ducis tamen nobilitati , fortitudini , etati , deceret ignoscere ; nunc gentium barbararum victorem , cujus virtute Pannoniam tenuimus , Austriae romanique imperii nomen gloriae cumulatum est , eadem quæ victos manebunt supplicia ?*

lorsqu'on a une riviere à dos. Parce que la retraite devient difficile & souvent impossible , parce que les évolutions sont gênées , le plan du général borné &c. Mais une circonstance particuliere qui devoit certainement décider le prince , c'est que les Turcs passoient la riviere , & que déjà une grande partie étoit de l'autre côté.



Equivoques & bizarreries de l'orthographe françoise, avec les moïens d'y remédier par des signes analogues à notre prononciation. A Paris, chez Gueffier.

Quand la manie de changer & de réformer va jusqu'à des altérations essentielles & jusqu'à la destruction des choses sous prétexte de les améliorer, c'est rendre service au public que de proposer des changemens légers qui remédiant à quelques abus, ne touchent point à des points qu'il importe de conserver & qui ne font pas l'objet d'une critique bien étendue. Il semble que c'est le but que s'est proposé l'estimable auteur de cet ouvrage qui paroît depuis quelques années, mais qu'on nous a prié de faire connoître plus généralement, pour prévenir le public contre la réforme destructive que M^{rs}. l'abbé de St. Pierre, Beauzée & quelques autres novateurs (a) s'efforcent d'accréditer. Il propose en faveur de l'orthographe actuelle une espece de capitulation, où on lui assureroit la vie sauve, moyennant certains droits auxquels

(a) Voyez le Journal du 1. Juill. 1776, p. 333. --- 1. Août 1777, p. 488. L'abbé de St. Pierre écrivoit *saje*, *neglijence*, *sonjer*, *enquore*, *diqffionnaire*, *péizan*, *fransés*. On diroit que ses systêmes politiques ayant été sifflés, son courroux est tombé sur l'orthographe.

elle renonceroit. Il faut l'entendre, ses prétentions ne font pas outrées. " Pour moi, je me borne à proposer dans cet écrit, ce qui a été inventé par des auteurs modérés, pour lever les équivoques de notre orthographe, & à y ajouter quelques expédiens dans le même goût, fort simples & très-utiles dans l'état où est notre écriture. Le succès d'une *cédille* empruntée des Espagnols, pour radoucir le *c*, les a enhardis à imaginer quelque chose de plus; & leur exemple m'a fourni l'idée de semblables changemens sur ce qui nous restoit d'équivoques en ce genre : peut-être prendront-ils faveur quelque jour. Ce ne font point de nouvelles lettres, ni des substitutions capricieuses de certaines lettres à d'autres, mais des accents, des points & de semblables figures ou traits, légèrement ajoutés à quelques lettres, qui serviront à faire prononcer, comme il faut les syllabes sans hésiter, sur-tout aux enfans & aux étrangers „.

Cependant ces principes semblent échapper à l'auteur dans plusieurs changemens qu'il propose, & où l'analogie des langues, qu'il veut conserver, est évidemment sacrifiée. P. ex. (p. 20) il veut qu'on écrive *precedant*, *differant*, *expediant*. Il est vrai que cette altération a déjà lieu à l'égard de plusieurs mots, mais ne vaut-il pas mieux de l'arrêter que de l'achever ?

On fait que Mr. de Voltaire n'a pas été fort favorable aux raffinemens orthographiques, cependant il en a adopté quelques-uns,

uns, notre auteur les condamne & ses raisons nous paroissent bien plausibles. “ Mr. de V., sans toucher à la prononciation ordinaire, a prétendu pour lever l'équivoque de la syllabe *oi*, qu'il falloit écrire par *at* les mots où *oi* ne fait qu'une voïelle composée, semblable à celle qui est dans *Anglois* qu'il écrit par *ai*, *Anglais*, & dans *François* nom de notre nation, je *mangeois*, je *dirais*, ils *avoient*, qu'il écrit de même *Français*, je *mangeais*, je *dirais*, ils *avaient* „

“ Mais cet usage a ses inconvéniens; car outre qu'il renverse les analogies, on peut remarquer que la voïelle composée *ai* a non-seulement le son de l'è ouvert, comme dans *vrai*, *mais*; mais qu'elle a encore celle de l'é fermé, comme dans les verbes j'ai, je chantai, je lirai, & dans les substantifs singuliers & pluriels, un geai, des geais; le quai, les quais & semblables. Ainsi ce seroit de nouvelles difficultés que cet écrivain fameux ne pare point, ni ceux qui l'ont suivi ou devancé dans cette orthographe: ce qui fait dire à Mr. l'abbé Girard de l'académie françoise, qu'il regarde cette entreprise comme une témérité. Il avoit essayé lui-même ce changement en 1716, dans son traité d'orthographe française sans équivoque & dans ses principes naturels, mais dans la suite, quoiqu'il s'embarassât peu des reproches de novateur en ce genre, il a reconnu son erreur. Il faut donc chercher quelque autre moïen de lever l'équivoque de la syllabe *oi*, & des autres de cette espece „

La réflexion que l'auteur fait sur la prononciation des mots étrangers, est certainement très-juste. Les François défigurent tellement les noms propres, en les soumettant à leur prononciation, qu'il n'y a pas moyen de les reconnoître. On dirait qu'ils prennent plaisir à les subjuguier & à les rendre François malgré eux. " La plupart, en voulant mettre tout à la François, défigurent non-seulement la prononciation du latin, mais encore celle des langues vivantes, même des noms propres de lieux & autres de l'Allemagne &c. Pourquoi, par exemple, ne prononceroit-on pas comme les Allemands, sans un son nasal, *Ensisheim, Kempten, Manheim, Mergentheim?* „

Parmi les projets qu'on propose ici, celui qui paroît le plus acceptable, est la distinction de certaines lettres qui ont des prononciations différentes. Au-lieu de les changer contre autant d'autres qu'elles ont de sons & d'accens, on demande s'il ne seroit pas expédient de leur attacher quelque marque distinctive qui déterminât la fonction qu'elles remplissent dans telle ou telle circonstance. Par ex. " *C*se fait l'articulation propre de l'*x*, c'est pourquoi il faut le laisser dans sa simplicité, par-tout où il s'articule ainsi: exemples, *taxer, vexer, fixer, élixir, luxure, luxe*; mais ne pourroit-on pas mettre une cédille au-dessous de celui qui se prononce comme *gze*, dans *exaucer, exemple, exil, exhaler, exhorter* & semblables; & un petit *e* au-dessus de celui qui se pro-

nonce comme un *k* ou *c* dur, dans *excès*, *exciter*, *exceller*, *excepter* &c ? Ne pourroit-on pas également mettre une cédille à la jambe droite de celui qui se prononce comme un *z* : exemple *sixaine*, *dix-huit* ? Ne pourroit-on pas aussi placer un accent grave au-dessus de celui qui se prononce comme une *f* forte ; exemples ; *Bruxelles*, *Auxerre*, *soixante*, & *dix-sept* ?

Nous ne pouvons refuser des éloges à la réflexion suivante, par laquelle l'auteur appuie les changemens orthographiques qu'il suggère, & pour dire vrai, c'est une de celles qui feroit sur nous le plus d'effet si nous avions un peu moins de résistance à l'égard de tout système réformateur quel qu'il puisse être. " L'orthographe étant sans équivoque, & plus analogue à la langue & à la prononciation, les étrangers & les enfans n'apprendront-ils pas plus aisément à lire ? & cette facilité leur donnant plus de goût pour la lecture, ne liront-ils pas de meilleure heure, & avec plus de profit, les bons auteurs ? Ce motif seul, dit un moderne, doit être capable de déterminer les maîtres chrétiens, à embrasser avec ardeur, la méthode qui est la plus aisée & qui demande moins de tems, non-seulement afin que les enfans parviennent plutôt à cette connoissance, mais encore dans la vûe que les personnes plus avancées en âge, qui ne savent pas lire, & qui ont de la bonne volonté, voyant qu'il faut peu de tems pour y parvenir, se déterminent à entreprendre un

travail d'une courte durée, qui pourra leur procurer de si grands avantages „

Cette raison est spécieuse & propre à gagner le suffrage des hommes bienfaisans & sensibles. Cependant nous ne revenons pas entièrement des craintes que ces sortes de révolutions nous inspirent. Déjà nous sommes tout déconcertés de lire ici *come, voilons, moiens, doner* &c ; cela produit une distraction continuelle ; il nous semble que nous ne savons plus lire, & cela n'est pas bien enchantant.

Que seroit-ce donc si la singulière métamorphose imaginée par l'abbé de St. Pierre, Bauzée &c., venoit à nous rendre étrangers les excellens ouvrages du siècle passé ? Or l'esprit de réforme est si rapace & si conquérant, qu'il est bien difficile d'arrêter ses opérations, lorsqu'une fois on lui a reconnu des prétentions fondées. On peut le comparer, pour me servir d'une idée de Bayle, à ces poudres corrosives, qui après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, rongent la chair vive & carries les os. Il vaut donc mieux laisser subsister ce qui n'est pas parfaitement bien, que de s'exposer à le détruire en voulant le perfectionner. Les moindres secousses sont à craindre dès qu'elles menacent d'en occasionner d'autres qui renverseroient tout l'édifice de notre littérature. Je m'en tiens à l'épigraphe de l'auteur, qui est aussi la conclusion de son ouvrage : *Non sunt contemnenda quasi parva*.

sine quibus magna constare non possunt. Hier.
ep. ad Lætam.

Supplément à l'analyse des Conciles généraux & particuliers ; par le R. P. Richard, professeur en théologie, de l'Ordre des frères Prêcheurs. A Paris chez Morin 1777. Un vol. in-4°.

L'Érudition, le zèle & l'orthodoxie de l'auteur sont trop connus par les quatre volumes qui ont déjà paru, par le grand dictionnaire ecclésiastique & autres ouvrages, pour qu'il soit nécessaire d'en prévenir nos lecteurs. Ceux qui ont l'*analyse des Conciles* ne tarderont guère à se procurer le supplément afin de compléter une collection de la plus grande importance pour l'étude de la théologie, de la jurisprudence canonique, & de l'histoire ecclésiastique. On y trouvera un grand nombre de corrections & d'additions nécessaires à la perfection de l'ouvrage, & au rapport que l'auteur a voulu lui donner avec les circonstances du tems, les besoins de la religion & les intérêts de la société.

“ On sent bien, dit-il, que nous voulons
 „ parler de cette foule prodigieuse d'ouvrages
 „ qui paroissent tous les jours, contre
 „ la religion, la vertu, les mœurs, la société,
 „ les empires, & les deux Puissances
 „ qui les gouvernent dans l'ordre religieux
 „ & civil. On auroit peine à les compter,

83 & il seroit bien plus difficile encore, ou
 89 plutôt impossible de supputer les maux
 „ de toute espece qu'ils font à la totalité
 „ du genre humain „.

Nous avons déjà averti qu'on trouvoit tous les ouvrages de ce savant Religieux chez le F. Théodore Delporte, Dominicain, à Liege.

Dell' Ele&tricità terrestre atmosferica, &c.
De l'électricité de l'athmosphère terrestre ; dissertation, par Mr. le marquis Alexandre Chigi, chambellan de S. A. R. Léopold, Grand-Duc de Toscane. A Sienne 1777. Un vol. in-8°.

M On sieur Brown, célèbre physicien & médecin anglois, a composé un traité fort estimé sur les *erreurs populaires* en 2 vol. in-8°. On pourroit en composer un beaucoup plus étendu sur les *erreurs des savans* ; & ce traité seroit une excellente démonstration de cette judicieuse assertion de J. J. Rousseau, qu'il y a plus d'erreurs dans une académie que dans tout le peuple huron. Dans ce traité on donneroit une place distinguée à la doctrine des *conducteurs*, & à tout ce que les admirateurs de Mr. Francklin ont imaginé pour accréditer cette frivole & pernicieuse invention. Mr. Alexandre Chigi, aussi distingué par ses lumieres que par sa naissance, vient de s'élever avec force contre

ce préjugé aujourd'hui si général, qu'on n'ose presque plus le condamner sans s'attirer les sarcasmes des beaux esprits. Il fait voir qu'un grand nombre de faits détruisent de fond en comble la théorie du physicien américain. Il observe de plus que Mr. Francklin & ses disciples tirent ordinairement des conséquences fausses d'un principe vrai. Par ex. " On est, dit-il, communément persuadé que le feu électrique a la plus grande facilité à pénétrer tous les corps métalliques, & à se diriger vers la pointe des conducteurs. Mais ne pourroit-on pas dire que le feu électrique, par cela même qu'il agit plus fortement sur les corps métalliques, par cela même que ceux-ci donnent une plus grande quantité d'étincelles, & éprouvent de plus violentes secousses; que le feu électrique agit sur eux avec plus d'effort, & par conséquent avec plus de difficulté; & ne pourroit-on pas en conclure que les substances non-métalliques sont plus propres à recevoir & à transmettre les vapeurs électriques? Ce bruit & cette espèce d'explosion que font les étincelles qui sortent des corps métalliques, ne prouvent-ils pas la difficulté que trouve nécessairement le feu électrique à les pénétrer? (a) D'ailleurs, quelle preuve a-t-on que les conducteurs rassemblent en tems d'orage toute la matière électrique, qu'ils

(a) Voyez une erreur de Mr. Francklin plâtré par Comus. 1. Octobre 1777 p. 231.

absorbent toute la matière foudroyante , de manière qu'il n'en reste absolument plus aucune parcelle ? C'est ce que l'expérience n'a point prouvé, il s'en faut de beaucoup : il paroît même démontré que les conducteurs ne peuvent point garantir entier les édifices des effets de la foudre , & qu'au contraire ils sont d'autant plus dangereux , qu'on les regarde comme des préservatifs efficaces , & qu'on ne prend d'ailleurs aucune précaution „

Un écrit qui vient directement à l'appui de l'ouvrage du marquis Chigi , est une lettre d'un savant anglois , Mr. Wilson , adressée à la société - royale de Londres. Cette lettre , remplie de raisonnemens & de faits , a paru dans le *courier de l'Europe* 1777 , n. 6. L'auteur conclut ses observations (a) par ce passage remarquable : “ On „ ne peut tirer aucun avantage de ces con- „ ducteurs ; ils répugnent , suivant moi , aux „ vrais principes de physique , & aux vrais „ principes de la société en général „ Cette assertion de Mr. Wilson , a été vérifiée par un accident effrayant & bien humiliant pour les apologistes des *conducteurs*. Le 19 Juin 1777 la maison des assemblées à Purfleet , situé à quatre lieues de Londres , a été frappée d'un coup de foudre , le toit & le sommet

(a) Ce sont les mêmes que celles qui ont paru en différens de nos Journaux. 1. Septembre 1776 , p. 68. — 1. Juillet 1777 , p. 376 &c.

des murs ont été endommagés. Heureusement le dégât n'alla pas plus loin; mais l'alarme fut grande, parce qu'il y avoit dans le voisinage cinq magasins à poudre, à la distance l'un de l'autre de 450 pieds anglais.

Il est inutile de rapporter toutes les imaginations systématiques que les partisans de Mr. Francklin ont apportées pour affoiblir l'impression que cet accident a fait sur le public non prévenu. Les uns ont dit que les conducteurs n'étoient pas assez pointus (a); les autres que les briques voisines avoient empêché la communication & l'évasion de la foudre; que tous les métaux qui couvroient la toiture ne tenoient pas assez ensemble (b). Mais les gens sensés ont ri de tous ces subterfuges, & ont plaint les hommes crédules, qui étourdis par les charlatans de la

(a) D'autres Francklinistes prétendent que les conducteurs doivent être émouffés. A qui croire? Laissons au moins décider la question avant d'exposer nos maisons à être brûlées. Les quatre conducteurs placés au-dessus du palais de l'évêque de Feldra, étoient très-aigles, & le palais n'en fut pas moins quatre fois frappé de la foudre. Au lieu d'ôter les conducteurs, on a pris le parti de ne plus l'habiter. * *O homines ad servitutem paratos.* Tac.

(b) Le moyen de bâtir une bonne maison sans pouvoir isoler une brique, sans pouvoir se dispenser de lier un morceau de fer avec un autre? Autant de cloux, de crampons, d'ancres; de gonds, de ferrures, autant d'attraits pour la foudre une fois attirée. V. le Journ. du 15 Fév. 1777, p. 252.

* Voyez
le Journal
du 1. Sept.
1766, p. 68.

physique , consacroient leurs demeures & la sûreté même de leurs personnes à de si vaines & de si redoutables expériences. Voici de quoi occuper tout aussi sérieusement que l'affaire de Purplet , l'esprit de nos profonds physiciens.

C'est un *mémoire* de Mr. Bertholon , prêtre de St. Lazare , inséré dans le *Journal de physique* du mois de Septembre. L'objet de ce *mémoire* est de prouver une proposition du marquis Maffei , savoir : que *la foudre s'éleve souvent du sein de la terre , qu'elle n'est pas toujours formée dans les nuages , & qu'on peut dans ce cas s'en préserver*. Le marquis Maffei finit par soutenir en 1747 , 28 ans après ses premières idées sur cette matière , que la foudre s'élevoit constamment de la terre , & que jamais elle ne tomboit , ni ne pouvoit tomber sur aucune partie de ce globe , & qu'elle frappoit toujours de bas en haut. Mr. Bertholon n'admet pas la généralité de cette seconde assertion (a) , il s'en tient à la première. Mais dans l'une & dans l'autre supposition , les conducteurs , dont il est zélé partisan , ne lui donnent pas un petit embarras. En effet , à quoi bon

(a) La matière fulgurante sort sans doute de la terre , s'éleve dans l'atmosphère , s'assemble dans la nue , où elle prend son essor , & d'où elle s'élançe sur les objets qu'elle frappe ; mais ce n'est pas ce que prétend Mr. M. Il croit que l'explosion même part de la terre. V. la réfutation de cette idée dans le *Journal* du 15 Janvier 1776 , p. 103.

les conducteurs placés sur les toits, lorsque la foudre sort de la terre ? Mr. B. veut absolument qu'il y ait des conducteurs placés dans les caves & appartemens inférieurs ; mais prévaudront-ils sur la quantité de fer que la foudre y trouvera ? Il faudra réformer presque tous les meubles de cuisine ; dans les salles d'en-bas il n'y aura ni pincette, ni pelle, ni chenets ; point d'ancres dans les murs &c ; sans quoi la direction de la foudre sera combattue par des directions contraires. Voilà de quoi obscurcir encore la théorie des conducteurs, qui déjà a grand besoin de clarté & de principes sûrs.



Encyclopédie de jurisprudence, ou dictionnaire complet, universel, raisonné, historique & politique de jurisprudence &c. Tome second. A Bruxelles, chez de Boubers. 1777.

C'Est la suite de l'ouvrage dont nous avons annoncé le premier tome dans le Journal du 15 Mai 1777, p. 103. Les principaux articles de ce volume sont *achat, acte & action*. A l'article *acte* on voit un grand nombre de modèles de différens actes. Les rédacteurs commencent par donner une notion générale de la chose, ils en confèrent ensuite la division & les différentes espèces. En voici un exemple.

“ *Acte* se dit en général de tout ce qui

„ fert à prouver & justifier quelque chose.
 „ En jurisprudence, acte se dit de tout ce
 „ qui est procédure, jugement, stipulation,
 „ convention par écrit. Les actes sont pu-
 „ blics ou particuliers ; les premiers sont
 „ aussi nommés authentiques, les seconds
 „ actes privés : ceux-ci ne portent pas com-
 „ me ceux-là le caractère de l'autorité pu-
 „ blique, parce qu'ils n'ont pas été rédigés
 „ par le ministère d'officiers publics. En
 „ terme de palais, on nomme actes, les at-
 „ testations que donnent les juges, les gref-
 „ fiers, & autres personnes publiques „

„ “ Avant le quatorzième siècle, les actes
 „ en France se faisoient sous les sceaux pri-
 „ vés des parties ; alors, & depuis le onzi-
 „ ème siècle les actes ne se signoient point,
 „ & c'étoit le sceau des parties contractan-
 „ tes, qui tenoit lieu de signature. Les gens
 „ du peuple qui n'avoient point de sceau,
 „ faisoient sur l'acte des paraphes, ou une
 „ figure quelconque qu'on appelloit marque
 „ ou signe, & dont l'effet étoit pareil à celui
 „ de signature. Les actes authentiques se
 „ passoient sous le sceau des baillifs & séné-
 „ chaux, & les actes ecclésiastiques sous les
 „ sceaux des cours ecclésiastiques „

„ “ Ce fut dans le quatorzième siècle qu'on
 „ commença à établir des notaires : ce fu-
 „ rent eux alors qui dressèrent les actes, &
 „ y apposèrent leurs sceaux „

A la fin de ce volume il y a une table
 des matières assez détaillée : elle est d'une
 grande utilité, parce que les articles les plus

importans étant fort longs , il seroit difficile de trouver ce que l'on désireroit. Par exemple on a besoin d'un modèle d'acte de protestation , comment le trouver , l'article *acte* remplissant la moitié de ce volume : on consulte donc la table au mot *acte de protestation*.



Lettres à Mr. de Voltaire , sur des matieres de religion , de grammaire , d'histoire , & autres. A Londres , & se trouve à Liege chez Defoer.

Ces lettres pourront servir un jour à l'histoire de Mr. de V. , dont elles contiennent différens traits , qui ne sont pas généralement connus , & qui jettent un jour particulier sur les guerres littéraires que cet homme célèbre a soutenues contre un grand nombre de critiques ; on fait par ex. les vives altercations qu'il a eues avec Mr. Larcher , mais on ignore peut-être une plaisante légation dont celui-ci se chargea un jour en faveur des langues grecque & hébraïque. Cette anecdote se trouve dans la première de ces lettres , qui sont au nombre de dix.

“ Ce que je crains , dit l'ami de Mr. de V. ,
 „ c'est que quelques-uns de ces vieux Rab-
 „ bins n'aillent vous parler d'hébreu , d'ara-
 „ be , de syriaque , de chaldéen , d'armé-
 „ nien , & ne vous pressent de répondre ,
 „ comme le fit autrefois sur le grec & sur
 „ le latin un certain Mr. Larcher qui vous

„ fut député à Ferney dans le païs de Gex ,
 „ pour vous interroger juridiquement sur
 „ ces deux langues, & qui vous convainquit
 „ d'avoir employé le mot barbare *Basiloï* ,
 „ qui n'est point grec, au lieu de *Basileis* ;
 „ d'avoir encore souvent à la bouche le mot
 „ de *Demourgos* , & d'ignorer ce qu'il veut
 „ dire ; d'avoir aussi pris le nom de *Dinastie* ,
 „ pour celui d'une province ou contrée ;
 „ d'avoir, de plus, appelé les prêtres égyptiens
 „ des *bouteilles* , d'avoir en outre fait
 „ passer à Hercule le détroit de Calpé &
 „ d'Abila dans son gobelet, au lieu de dire
 „ qu'il le passa dans un navire, appelé
 „ *Scyphus* , &c. „

Dans la troisième lettre on discute le sentiment d'un écrivain périodique qui avoit justifié des critiques un peu dures & austères qu'on avoit faites de quelques endroits des ouvrages de Mr. de V. , & qui condamnoit en même-tems les égards & la politesse excessive avec laquelle l'auteur des *lettres de quelques juifs* * (l'abbé Guenet) avoit traité le savant de Ferney. “ Nous avons pris, dit
 „ ce périodiste, la liberté de le représenter
 „ à l'estimable écrivain ; dans l'avertissement
 „ de sa nouvelle édition, il répond à cette
 „ espèce de reproche, de manière à laisser
 „ entrevoir qu'il le croit fondé. En effet,
 „ est-ce à un homme qui blasphème contre
 „ sa propre conviction, qui insulte la Divinité
 „ de sang-froid, qui outrage la religion
 „ par des imputations dont il sent intimement
 „ la fausseté ; est-ce à un tel homme

* Juillet
 1770, p. 3.
 --- Janvier
 1777, p. 94.

„ qu'il faut répondre comme on feroit à
 „ celui qui , victime de la séduction , tombe
 „ dans des erreurs involontaires ? Il semble
 „ au contraire qu'on devroit le combattre
 „ avec toute l'énergie qu'inspire l'indigna-
 „ tion la plus juste. Il faut le couvrir aux
 „ yeux du public , qui fait réfléchir , de toute
 „ l'humiliation qu'il mérite „

Quoiqu'il en soit de ce sentiment qui s'ac-
 corde parfaitement avec celui du fameux
 Arnaud (a) , l'auteur des lettres que nous
 annonçons ici est bien loin de l'approuver.
 Il appelle au contraire Mr. de V. *un cèdre*
toujours verd , immortel , infrangible , incor-
ruptible. Ce n'est pas cependant qu'il soit
 toujours de son avis & qu'il l'approuve en
 tout. Par ex. Mr. de V. ayant condamné le
 secrétaire des *Juifs portugais , allemands &c.*
 à être circoncis pour avoir trop vivement
 défendu les livres de l'ancien Testament ,
 l'auteur des lettres trouve cette sentence un
 peu dure. “ En vérité , dit - il , souffrez que
 „ je vous le dise , je ne connois pas là le ten-
 „ dre ami de l'humanité , le grand apôtre
 „ de la bienfaisance , l'apologiste infatigable
 „ des persécutés , le défenseur intrépide des
 „ Calas , des de la Barre , de tous les pen-
 dus ,

(a) On fait que Mr. Arnaud a composé un
 traité fort docte , pour prouver qu'il y a des oc-
 casions où il est à propos d'employer des expres-
 sions fortes & véhémentes : *Dissertation selon la*
méthode des géometres , pour la justification de
ceux qui en certaines rencontres emploient des
sermes que le monde estime durs.

„ d'us, roués, brûlés, &c. Je vous demande
 „ grace pour ce pauvre secrétaire de la sy-
 „ nagogue, en vous promettant, que s'il
 „ s'avise encore de prêter sa plume à ces
 „ pouilleux de juifs, je le traiterai en en-
 „ fant de bonne maison „



L'Académie des belles-lettres de Montau-
 ban distribuera le 25 Août 1778, un
 prix d'éloquence, fondé par Mr. Delatour,
 doyen de l'église de Montauban, l'un des
 trente de la même académie. Le sujet
 du discours sera cette moralité : *La vertu
 ennoblit les plus petites choses, & le vice
 dégrade les plus grandes* : conformément
 à ces paroles de l'Écriture : *Qui fidelis est in
 minimo, in majori fidelis erit.* Luc. XVI, 10.
 Un second prix, destiné à la poésie, sera
 donné à une ode ou poëme de cent à cent
 cinquante vers, au choix des auteurs, dont
 le sujet est : *Le zèle de Louis XVI pour la
 religion & les bonnes mœurs.* Les discours ne
 feront, tout au plus, que d'une demi heure
 de lecture, & finiront par une courte priere
 à Jesus-Christ. On n'en admettra aucun à
 l'examen, qui n'ait une approbation signée
 de deux docteurs en théologie. Les auteurs
 feront remettre trois copies lisibles de leurs
 ouvrages, dans le courant du mois de Mai
 prochain, à Mr. l'abbé Delatour, secrétaire
 perpétuel de l'académie, près la cathédrale.

Ces sujets sont si sages de leur nature &c.

si peu susceptibles de philosophisme, qu'on peut regarder ce choix comme une leçon digne de l'attention des autres académies du royaume.

Mr. de Sonnenfels, déjà connu par plusieurs inventions économiques de la plus grande utilité, à Vienne & dans tous les états héréditaires d'Autriche, vient de faire connoître l'usage d'une nouvelle lampe, qui réunit le triple avantage de ne consommer que pour environ 6 deniers d'huile en 12 heures de temps, de ne répandre aucune vapeur, & de ne pouvoir mettre le feu à rien; cependant elle éclaire aussi bien que trois chandelles ordinaires.

Le *Compas* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Digne production d'un père ingénieux
 Quoique mystérieux,
 Je tombe sous le sens, & l'on peut me connoître.
 Quelquefois un moment fait dévoiler mon être,
 Et quelquefois aussi, qui veut me découvrir,
 Après moi vainement est réduit à courir.
 Ce que j'ai dit, lecteur, te doit suffire,
 En doutes-tu? Ta peine me fait rire;
 Eh bien consulte-toi, cherche mieux, relis;
 Moi, je doute à mon tour que tes vœux soient remplis.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 4 Décembre.)
 Mr. de Boskamp, envoyé du Roi & de la république de Pologne près du Grand-Seigneur, ayant terminé sa mission à la cour ottomane, eut le 29 du mois dernier son audience de congé du Grand-Visir. Celle, qu'il doit avoir de Sa Hautesse, avoit été fixée à hier; mais, à cause de quelque empêchement, elle a été différée jusqu'à mardi 9 Décembre. Peu de tems auparavant, savoir vers la mi-Novembre, ce ministre avoit été décoré du titre d'envoyé-extraordinaire, pour féliciter le Sultan sur son avènement au trône; ce que Mr. de Boskamp ayant fait notifier à la Porte, le premier-interprete se rendit chez lui le lendemain, pour le complimenter à ce sujet. Cependant depuis ce tems il a continué de jouir de 295 pièces, que le gouvernement lui a assignées par jour pour son entretien & celui des gens de sa suite. Mr. Everhard, ci-devant chargé des affaires de Pologne à Constantinople, d'où il est parti récemment pour retourner à Varsovie, a reçu de la Porte 6 pieces par jour pendant son voiage jusqu'aux frontières de l'empire.

Il arrive ordinairement quelque change-

L. Part.

N

ment

ment dans le ministère après la fête du Beïram : cette année-ci il n'y en a pas eu d'autre que la démission du Chiaoux - Bachi , qui a été remplacé par Latif-Aga , favori du Grand-Seigneur. Le nouveau Hospodar de Moldavie est parti le 17 Novembre pour aller prendre possession de sa principauté. Son cortège , qui étoit très-pompeux , fut rendu encore plus brillant par la présence du Grand - Visir & des autres principaux officiers de la Porte , qui l'accompagnèrent jusqu'à certaine distance de cette capitale.

Quant aux affaires entre la Porte & la Russie , elles sont toujours dans le même état d'indécision. Mr. de Stachieff voit fréquemment les ministres de Sa Hautesse ; & ensuite d'un entretien , qu'il a eu avec eux le 23 Novembre , il se tint le lendemain une grande conférence , à laquelle le Grand-Seigneur assista. L'on n'a pas abandonné l'espoir d'une pacification , d'autant plus que la Porte paroît pouvoir compter sur les sentimens favorables d'une des principales Puissances de l'Europe : mais c'est peut-être en même tems cette attente d'appui , qui l'afermit dans sa résolution de ne point consentir aux prétentions de la Russie. L'on remarque même , que son animosité augmente avec la durée de la contestation. Un navire russe , monté par un capitaine anglais , qui avoit obtenu permission de se rendre dans la Mer-noire , aiant passé il y a 12 jours la flotte du Capitan - Pacha , qui étoit encore à l'ancre dans le canal , cet amiral

lui envoïa ordre de retourner à Constantinople, en révoquant son passeport & lui enjoignant de débarquer sa cargaison. Dans ces dispositions peu pacifiques, les armemens se continuent ; & le Grand Visir s'est rendu le mois dernier en personne à l'arsenal, afin de presser l'exécution des ordres donnés antérieurement pour la construction d'un nombre de vaisseaux. Il en est encore arrivé ici récemment quatre, qui avoient été bâtis en différens chantiers de l'empire ; & l'on en attend dans peu plusieurs autres. Le gouvernement emploie les Capigis-Bachis, qu'il a rappelés à Constantinople, à former divers magasins de munitions de bouche, précaution qui n'avoit pas été prise dans la dernière guerre, & dont la négligence eut des suites funestes pour l'armée turque. En général il est visible que la Porte prend actuellement ses mesures avec plus d'ordre & de prévoiance, qu'à la veille de la rupture précédente avec la Russie. ---- La nouvelle d'un combat fort vif entre les Tartares nos alliés, & les Tartares alliés de la Russie, s'est pleinement confirmée. Après quelques heures d'indécision, la victoire s'est déclaréé pour les premiers ; & les amis de la Russie, soutenus d'un gros détachement de l'armée du prince Proforowski, ont été complètement battus dans cette action. On ne doute plus dans cette capitale de la certitude de cette nouvelle, qui a ranimé le courage de nos troupes, au point qu'elles demandent hautement qu'on les conduise contre nos

ennemis : cette ardeur est pour nous du plus heureux présage.

Des lettres venues depuis peu de Bassora , mandent que la paix y a été conclue entre la Perse & la Turquie à la satisfaction des deux empires.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 21 Décembre.) Mad. la Grande-Duchesse est accouchée le 11. (V. S.) d'un Prince qui a été nommé Alexandre , & il a été aussi-tôt expédié des couriers aux Puissances alliées , pour leur annoncer un événement aussi heureux.

On a reçu des nouvelles ultérieures des troubles qui se sont élevés en Crimée. Un lieutenant-colonel & un major , tous les deux en couriers , sont arrivés depuis peu avec la confirmation de la fâcheuse nouvelle , que 10 à 12 mille Tartares mécontents se sont jetés sur deux régimens de hussards & un autre de halebardiers & les ont entièrement défaits. Deux colonels ont péri dans l'action & un autre a été dangereusement blessé.

Il paroît que le Hospodar actuel de Moldavie est un homme très-sage & de beaucoup d'esprit. Avant que d'être élu à cette dignité , plus périlleuse qu'honorable , il étoit interprete du Grand-Seigneur ; & dans ce poste , il a acquis une profonde connoissance des affaires politiques. Toutefois , quoiqu'il ait la confiance de la Porte , on doute que son regne en Moldavie soit fort long ;

& qu'il conserve long-tems sa dignité : soit que la guerre ait ou n'ait pas lieu entre les Russes & les Turcs. Ses sentimens très-défavorables à la nation russe, & qu'il n'a pas eu l'art de dissimuler, ont causé à Constantinople des débats très-vifs entre les officiers du Divan & le ministre de Russie : & l'on ne paroît guere rechercher des voies de conciliation. On soupçonne d'ailleurs le nouveau Hospodar d'avoir été la principale cause de la mort de son prédécesseur : on assure que ce fut lui qui conseilla au Grand-Seigneur de faire conduire à Constantinople les enfans de Ghika, ainsi que Mr. de Saul, son conseiller-intime, chargé du département des affaires étrangères : on a dit, la plupart même des gazettes ont publié que Mr. de Saul s'étoit sauvé avec le fils du malheureux Ghikà ; il n'en est rien ; l'on assure maintenant, que par la vigilance du Hospodar actuel, ce conseiller intime est tombé entre les mains des Turcs, qui l'ont conduit à Constantinople : on ajoute même que l'envoïé de Pologne l'a escorté avec une garde jusques sur les frontieres.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 30 Décembre.*) Le conseil-permanent a tenu avant les fêtes plusieurs séances dont on se promet beaucoup pour la prospérité de ce royaume. On doit faire exécuter diverses ordonnances relatives tant à la ferme du tabac qu'aux manufactu-

res. Nos marchands se défont tant qu'ils peuvent des étoffes étrangères & pensent à se pourvoir de celles du païs. Les manufacturiers des villes frontieres de la Grande-Pologne ont des commissions sans nombre, pour fournir d'ici à Pâques une quantité considérable de draps. Il vient d'être réglé qu'à l'avenir tout païsan, venant à la ville, fera tenu d'apporter chaque fois une ou deux pierres aïant la forme de caillou; on espere par ce moïen avoir bientôt sans fraix assez de pierres pour entretenir le pavé de nos grandes rues & paver celles des fauxbourgs qui ne le sont pas.

On s'occupe beaucoup aussi dans cette capitale d'un projet imprimé, dont on a débité une prodigieuse quantité d'exemplaires. L'a-nonyme auteur de ce projet, veut que, pour suppléer au numéraire qui, chez nous, est fort rare, il soit créé pour quarante millions de papier-monnoie. On donnera, dit le moderne Laws, de ces papiers aux propriétaires des terres, qui les recevront sous l'hypothèque de leurs biens-fonds; ils se serviront de ces papiers pour satisfaire leurs créanciers, & ne rembourseront en argent ces effets qu'au bout de six années. Alors, est-il dit dans ce projet, le trésor, qui se fera rendu garant de la valeur des papiers-monnoie, saisira & vendra à l'enchere les terres hypothéquées des propriétaires qui n'auront pas remboursé le montant des papiers que l'état leur aura prêtés. Il est très-vrai que la haute noblesse, qui se trouve

fort obérée, gagneroit beaucoup à l'exécution de ce projet ; mais il feroit en même tems fort nuisible au reste des citoiens ; & c'est dans les classes inférieures que sont la plûpart des créanciers. On doit discuter les avantages & les désavantages de ce projet, & décider ultérieurement s'il doit ou ne doit pas être adopté, aux états prochains.

L'ambassadeur, ou internonce de la Porte, n'a point quitté cette capitale, comme on s'y attendoit, parce que ses lettres de rappel ne lui sont pas encore parvenues.

A l'armée ottomane, qui s'approche de nos frontieres, vient, dit-on, de se joindre un nouveau corps de 20,000 hommes. On craint beaucoup ici ce voisinage, & l'on est d'autant plus fondé à le redouter, que nous ne sommes pas en état de nous opposer à l'invasion des Ottomans.

Comme la récolte a manqué en Moldavie & en Valachie, la Porte, qui a besoin de grains, avoit requis la Pologne de lui en fournir argent comptant pour en remplir ses magasins : les Russes, qui ont intérêt d'empêcher les Turcs d'en tirer de ce royaume, n'en furent pas plutôt informés, qu'ils firent afficher aux frontieres un édit, portant défense aux Polonois de faire passer des grains dans ces deux principautés, sous peine de confiscation pour ceux qui seroient surpris en contravention. C'est ainsi que nos alliés & nos prétendus protecteurs sont devenus nos souverains maîtres.

Un événement imprévu, récemment arrivé

rivé dans cette capitale, occupe beaucoup les citoiens. La cour & la ville regrettent amèrement Mr. Charles, homme très-respectable à tous égards, excellent citoiën & grand homme d'état. La situation des affaires de ce ministre étoit, en apparence, très-brillante; on ne lui connoissoit aucun sujet réel de chagrin, & il ne paroissoit pas dégoûté de la vie; cependant il vient de terminer sa carrière par un suicide; on ne peut concevoir par quel motif il s'est porté à cette extrémité. Il venoit, dit-on, de lire le *Système de la nature*, & l'*Histoire philosophique*.

E S P A G N E.

MADRID (le 25 Décembre.) Le Roi a nommé premier président de l'audienceroyale de Catalogne Dom Emmanuël-François de Torrente; gouverneur de la ville de Carmona Dom Joseph de Bejar; lieutenant-général & civil de la ville de Cadix Dom Bernard de Lague. Sa Majesté a en même-tems conféré l'évêché de Majorque à Dom Pierre-Rubio-Benedicto, curé de cette ville.

Extrait d'une lettre écrite du camp des Espagnols au Paraguai par un colonel d'infanterie, en date du 10 Septembre.

Je vous avois écrit, Monsieur, notre départ de Monte-Video, pour venir camper à la vûe de cette forteresse. Notre marche à travers des déserts arides a été longue & très-pénible par la disette d'eau & de vivres. Arrivée enfin ici l'armée s'y délassoit de ses

fatigues. Notre général toujours plus actif, & brûlant d'impatience de joindre les Portugais au Rio-Grande, où le général Brown, retranché jusqu'aux dents, nous attendoit de pied ferme, & avoit inspiré son ardeur au soldat comme à l'officier; les vivres, l'artillerie, les chariots, tout étoit prêt; & nous allions enfin partir, lorsque notre général a reçu, par un exprès de Monte-Video, l'ordre de la cour pour la suspension totale des hostilités; cet ordre a surpris & affligé toute l'armée; nous avons obéi. On parle déjà de fréter tous les bâtimens qui se trouveront sur le Rio de la Plata pour nous transporter en Europe. & j'espère avoir le plaisir de vous y embarquer dans le mois de Mai prochain &c.

Les préparatifs de guerre se continuent, quoique la certitude de la conclusion d'un traité de paix avec le Portugal ait ôté toute appréhension de rupture avec cette Puissance. Il se fait par tout le royaume des recrues pour le service de terre & de mer: & il a été expédié à Cadix des ordres de ne laisser sortir de son bord aucun des officiers de l'escadre de quinze vaisseaux de guerre, qui y mouille depuis plusieurs mois aux ordres de Dom Michel Gaston. On attend d'ailleurs de retour de l'Amérique au commencement de Février ou de Mars prochain l'armement, commandé par Dom Pedro de Cevallos & le marquis de Casa-Tilly. L'on croit, que le premier sera nommé ministre au département de la guerre.

ORAN (le 19 Novembre) On apperçut

le 23 Octobre à la distance de trois lieues cinquante tentes & vingt cinq aduars (autre espece de tentes fort spacieuses) ; & le soir un surveillant de la place vint instruire le général que le lendemain vendredi le Bey d'Alger viendrait l'attaquer. Ce jour est communément celui que les Mahométans choisissent pour combattre , parce qu'une vieille erreur religieuse leur fait penser que ceux qui meurent le vendredi en combattant contre les ennemis de leur prophete , sont admis dans son sein.

Les Algériens parurent effectivement , comme l'espion l'avoit annoncé. Le commandant du fort étoit maître de déterminer le champ de bataille , parce qu'en réunissant la mousqueterie où il lui plaisoit , il étoit sûr qu'on viendrait l'y attaquer. Le parti étant nombreux , le général choisit l'avenue de la place la mieux défendue par l'artillerie des forts qui la dominant , il y plaça les fusiliers , les maures de paix & quelques compagnies de grenadiers couverts par de forts retranchemens , & prit enfin toutes les autres mesures qui lui parurent les plus propres pour les bien recevoir.

A neuf heures les Algériens s'avancèrent assez tranquillement. Le Bey se plaça à la gauche de sa troupe avec ses Jéques , ou chefs subalternes. Les Maures furent quelque-tems arrêtés par les ravages de l'artillerie ; mais prenant tout-à-coup leur parti , ils s'avancèrent avec une rapidité qui leur est particulière , en bravant le feu redoutable

de cinq forts, & ne s'arrêterent dans leur course qu'au pied des retranchemens. Comme ils n'apportoient ni les moyens ni même le dessein de les forcer, à peine y étoient-ils parvenus qu'ils s'en retournoient : la gloire d'en être échappés leur faisoit trouver de nouveaux compagnons d'audace qui revenoient avec eux à la charge, malgré le grand carnage qu'on en faisoit.

Lorsqu'ils s'écartoient des retranchemens, on les voïoit courir droit au Bey ; ils en recevoient sans doute des applaudissemens qui excitoient en eux une nouvelle émulation : on en vit plusieurs venir faire caracolier leurs chevaux jusques sur les retranchemens, en criant en langue espagnole aux troupes ennemies de sortir. Ils se retirèrent à onze heures.

On croit que cette troupe fanatique étoit composée de 4000 hommes au moins, dont 600 Turcs, les autres Maures de diverses bandes, la plupart nuds, ne s'étant presque tous réunis que pour ce dévouement bizarre dont on vient de parler.

Comme le premier de leurs soins est d'enlever les cadavres, il ne s'en est trouvé aucun dans les environs de la place, où l'on a compté seulement soixante chevaux. On ne fait que sur la relation de deux esclaves chrétiens, échappés de Mascara quatre jours après l'affaire, qu'ils ont eu plus de cent hommes tués & trois cents blessés. La garnison n'a eu que deux fusiliers tués & six Maures de paix blessés.

Le Bey qui commande cette bande est titulaire de Mascara , & se nomme Jaik Jely. Il étoit secrétaire de l'ancien Bey-Ibrahim , mort il y a peu de tems.

GIBRALTAR (*le 2 Décembre.*) Suivant les avis de la côte de Barbarie , des derniers jours de Novembre , le Roi de Maroc continuoit son séjour à Méquinez , où il rassembloit un gros corps d'armée pour se remettre en campagne contre les révoltés dans le voisinage de Fez , qu'il paroît n'avoir pas encore domptés. De-là il ira visiter la côte jusqu'à Tanger , suivant son usage. Il a envoyé ordre aux Maures , qu'il avoit nommés pour se rendre aux cours de France & de Toscane , de suspendre leur voyage ; mais ces dépêches ne leur sont point parvenues à tems. Sidi-Taher - Fenis , destiné à passer à la première de ces cours , n'aura point , dit - on , le caractère d'ambassadeur , n'ayant d'autre commission que celle de conduire les esclaves , dont Sa Maj. Marocaine fait présent au Roi très - chrétien. L'amiral anglois , qui commande dans la Méditerranée , ayant porté des plaintes à ce Souverain africain , de ce qu'on refusoit la franchise aux rafraichissemens nécessaires , fournis aux vaisseaux de guerre de sa nation , qui touchoient dans les ports de ses états , il a été fait droit à ses griefs , en donnant ordre qu'on laissât passer aux vaisseaux britanniques tous les secours dont ils auroient besoin. Le Juif , Eli - Levi , a eu ordre d'aller à Tanger , pour y recevoir avec le consul de

Dannemarck le tribut, que cette Puissance paie annuellement à Sa Majesté Maure. Ce subside, comme celui qu'envoie la république de Venise, sera porté à l'avenir à Salé. Le gouvernement de Larrache, vacant par la mort de l'Alcaïde Cador, a été conféré à son fils, âgé de 28 ans.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 20 Décembre.) Le 9 de ce mois, Mr. de Sa, secrétaire d'état, a envoyé à chacun des ministres étrangers, résidants près notre cour, une lettre conçue en termes très-obligeans, & renfermant deux exemplaires du traité conclu le premier Octobre à Madrid entre l'Espagne & le Portugal. --- Dom Laurent de Sa, religieux de l'ordre de St. Bernard, frere de S. E. Dom Ayres de Sa, secrétaire d'état, vient d'obtenir la place de grand aumônier de la cour qu'il a méritée par son savoir & sa vie exemplaire; en conséquence il est parti pour Villa-Viciosa, afin d'en faire ses remerciemens à nos augustes Souverains. --- Dom Joseph-Ferdinand de Cunha vient d'être nommé ministre & juge de l'Inconfidenza, pour terminer & juger tous les procès intentés par ce fatal tribunal sous le dernier ministere, & qui étoient restés indécis. La cour a cru devoir rendre cette justice à tant d'innocens qui la demandoient & que la malignité tenoit ainsi *subreptu*. --- La cour a fait passer derechef,

par la voie de Genes, 27 mille scudis pour l'entretien des ex-Jésuites portugais.

Des circonstances qu'on auroit dû prévoir, aiant engagé les chefs des fabriques de draps, de la fonderie des canons, &c. à renvoyer & à donner congé pour quelque tems à un très-grand nombre d'ouvriers; ces malheureux, accablés d'indigence, & ne pouvant trouver d'occupations, ont pris pour se mettre à l'abri de la misere, le parti de se réunir & d'infester les grands chemins & les rues de cette capitale; ils se sont déjà rendus si redoutables par leurs vols & leurs assassinats, que le gouvernement redouble de vigilance & fait faire des patrouilles exactes à toutes les heures de la nuit: on espere être dans peu à l'abri des violences & des troubles causés par ces brigands, dont quelques-uns ont été arrêtés.

La chaloupe de guerre angloise, le Hawke, capitaine Robers Cooper, de dix canons, a rencontré sur nos côtes un vaisseau marchand espagnol, venant de Cadix & aiant une voie d'eau. L'équipage espagnol, voiant le pavillon rouge, crut que c'étoit un navire maure & se sauva à terre. Le capitaine anglois a conduit ici le bâtiment abandonné pour le rendre aux propriétaires.

S U E D E

STOCKHOLM (le 7 Janvier.) Le Roi paroît décidé à ne prendre aucun parti dans les discussions qui se sont élevées entre la

Porte & la Russie. Les Danois garderont-ils aussi une exacte neutralité ? C'est ce que l'on ignore : on forme cependant beaucoup de conjectures , & les politiques tirent bien des conséquences de la déclaration que l'ambassadeur de Dannemarck a faite , comme nous l'avons dit , par ordre de sa cour au Roi de Suède , que dès les premiers jours du printems prochain , il y auroit auprès de Copenhague un camp de 20 mille hommes ; & de l'ordre que le Roi de Suède a donné qu'il y eût dans le même-tems un camp de 20 mille hommes aux environs de Helfinbourg. Peut-être l'intention de notre Souverain est-elle également d'exercer les troupes suédoises ; mais ces deux camps formés en même-tems , n'auront-ils réellement que ce motif ? On dit à ce sujet bien des choses , hazardées peut-être , mais peut-être vraisemblables aussi. Le tems seul fixera nos incertitudes.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 4 Janvier.) Jeudi 1^{er} jour de l'an , il y eut grand-gala selon l'étiquette ; & L. M. I. ainsi que la famille royale reçurent à cette occasion les respects des grands officiers & de la principale noblesse. L. M. I. dînèrent en public avec l'auguste famille.

Après le dîner l'académie royale thérésienne eut l'honneur de baiser la main à L. M. I. & R. Apostolique. A cette occasion , & au nom de la même académie , Mr. le comte

Joseph de Wolkenstein - Trostbourg, chanoine de Brixen, harangua S. M. l'Impératrice-Reine en ces termes :

M A D A M E ,

“ Qu'il nous soit permis en ce jour consacré à l'effusion des cœurs , de répandre les nôtres aux pieds de V. M. Si l'hommage est le juste tribut de la bienfaisance , toute l'Europe , Madame , n'est-elle pas tributaire de V. M. ? Son auguste sang embellit le trône des Lys & l'empire des Aigles. Ici sa main charitable soutient la faiblesse du pupille ; là elle verse la consolation dans le sein de l'infortuné. Mille monumens érigés à l'éducation , à la piété , aux arts , aux sciences , en faisant la gloire des provinces , sont le bonheur des peuples , & préparent l'étonnement de la postérité. Mais nous , qui jouissons d'une manière plus spéciale de la protection maternelle de Votre Majesté , nous qui en ressentons de plus près les bénignes influences , non , Madame , nos sentimens ne doivent point se borner à un simple hommage ; & parmi tant de cœurs soumis à l'empire de vos bienfaits , il est juste que les nôtres se signalent aujourd'hui. Oh puisse notre faible voix , unie à la voix publique pour solliciter le Ciel , faire descendre sur votre auguste famille toutes les bénédictions d'en-haut ! Que le pur encens que nous brûlons , que les vœux ardents que nous formons pour la prospérité des jours de V. M. , soient à jamais
de

de gages assurés & de notre amour filial & de notre profonde vénération „

A la même occasion, Mr. le comte François de Khevenhüller-Metsch eut l'honneur de complimenter, en langue allemande, Sa Maj. l'Empereur.

Sa Majesté, pour favoriser le commerce de ses sujets, a fait reprendre au comitat le titre de comitat de Séverin, qu'il avoit perdu depuis plus de cent ans, y a joint à perpétuité les villes & ports de Fiume, Buccari & Porto-Re, & en a nommé suprême-comte Joseph Mailath de Szekhely, conseiller d'état intime, gouverneur-général, civil & militaire de la ville & port franc de Fiume, ou St. Vite, Buccari & Porto-Re. En conséquence, le clergé, la noblesse & le tiers état de ce comitat étant assemblés à Mercopan, Mr. de Mailath, par un discours éloquent, annonça les nouvelles preuves de bienfaisance de Sa Maj. ; après quoi Mr. Scherlick, chevalier de l'Ordre de St. Etienne de Hongrie, conseiller-aulique, commissaire de Sa Maj., reçut le serment du suprême-comte, qui reçut lui-même, immédiatement après, ceux des officiers du comitat, & les instruisit de leurs devoirs. Le suprême-comte de Séverin, accompagné de toutes les personnes distinguées du comitat, se transporta ensuite à l'église paroissiale, où on rendit grâces à Dieu, & où l'on pria pour Leurs Majestés Impériales & Roïales : l'évêque de Sagne officia à la Messe & entonna le *Te Deum*. Pendant quatre

jours, dans un village au milieu d'une forêt (a), Mr. de Mailath fit servir une table splendide.

L'Impératrice - Reine attendrie sur le sort des habitans qui ont essuïé de grandes pertes par l'incendie de la ville de Cremnitz, les a déchargés non-seulement de tout impôt pendant trois ans, mais a bien voulu encore faire distribuer entre ces infortunés, pendant le même espace de tems, la taille qu'elle a droit de lever sur ceux qui n'ont point eu part à ce malheur, aiant aussi ordonné qu'il leur soit avancé 30 mille florins pour 10 ans sans aucun intérêt; de plus elle a permis de faire une collecte en leur faveur dans tout le roïaume de Hongrie. ---- Le feu a pris au bourg de Niepolomicz en Galicie par

(a) Une des plus grandes & des remarquables de l'Europe; c'est un groupe de montagnes d'une hauteur prodigieuse & couvertes de sapins d'une extrême vétusté. Elle est élaguée dans quelques endroits par des villages qu'on y a établis & qui avec le rivage de la Mer constituent le comté de Séverin. Rien de plus superbe que les chemins qui traversent cette forêt, on voit de grands ponts de pierres d'une montagne à l'autre pour adoucir les pentes. J'ai employé deux journées pour la traverser dans sa largeur, mais les carrosses en employent trois ou quatre à cause des montagnes. Sa longueur est pour le moins du double. Au moment qu'on sort de la forêt, on se trouve sur la cime d'une montagne egale aux Alpes, d'où on découvre la Mer adriatique, la ville de Buccari, les belles îles de Veglia, de Cherso &c; il y a dans la nature peu d'aspects plus riches & plus imposans.

l'imprudence d'un fumeur de tabac, & il a été réduit en cendres avec le château-royal, dont il reste peu de vestiges.

RATISBONNE (*le 5 Janvier.*) Notre vénérable magistrat n'ayant pu anéantir la fureur des jeux de hasard dans cette ville, la diète de l'Empire voulant entrer dans des vûes aussi sages, a étendu le pouvoir des gardes de la police chargés de visiter les cafés & les cabarets, en les autorisant à arracher les cartes des mains des personnes même qui appartiendroient à la diète.

ULM (*le 30 Décembre.*) Sur la fin du mois de Novembre & au commencement du courant, il se manifesta à Velheim, baronnie sur la riviere d'Iller, dans la Haute-Souabe, une espece de maladie parmi les Juifs, qui y demeurent : comme il en mourut quelques habitans de cette nation & deux Chrétiens ; l'on commença à craindre, que ce ne fût une contagion dangereuse : & , la renommée grossissant toujours les objets, on lui donna bien-tôt le nom de peste. Toute la Souabe fut en alarmes ; & tous les Princes ou petits états, qui font partie de ce cercle ou qui en font voisins, se mirent en devoir de prendre des mesures, pour empêcher la communication du fléau : le commerce étoit sur le point d'être absolument coupé dans nos contrées ; & les habitans alloient être exposés à tous les désagrémens, qui résultent de pareilles précautions : mais des éclaircissemens préalables ont dissipé la crainte publique. A Memmingen, ville im-

périale , à deux lieues de Velheim , le magistrat défendit , sur les premiers avis , l'entrée de la ville & de son district à ceux de la nation judaïque : ensuite il envoya sur les lieux le sieur Ehrhard , médecin fort expert. Par son rapport & celui d'autres gens de l'art , il a été constaté , qu'à la vérité cette maladie , consistant proprement en fièvres putrides , étoit d'un genre maligne ; mais qu'elle n'avoit aucun caractère de peste , & n'avoit d'autre cause que la malpropreté excessive des familles juives , qui en avoient été attaquées les premières. Les remèdes qu'on employa , & les arrangemens qu'on prit , eurent d'ailleurs un succès si heureux , qu'il a été vérifié , que depuis le 3 de ce mois il n'est mort à Velheim ni Juif ni Chrétien ; surquoi la défense faite à Memmingen a été levée , & la nation juive a été admise à pratiquer comme ci-devant. Le gouvernement du duché de Wurtemberg a fait publier à Stuttgart un avis contenant ces informations , pour rassûrer le public.

CASSEL (le 9 Janvier.) C'est sans fondement qu'il a plu aux feuilles étrangères de se copier , pour dire depuis quelque tems que les états de ce pais s'étoient opposés à une nouvelle levée de recrues pour le service de la Grande-Bretagne , tandis que la demande n'en avoit pas encore été faite , & que ces mêmes états au contraire sont pénétrés de la plus vive reconnoissance pour la bonté & les attentions du Souverain qui , pendant les troubles de l'Amérique , a fait

au païs une remise de toutes les tailles & contributions, & qui, pour compléter ses régimens dans le nouveau monde, ne reçoit que ceux qui s'offrent de bonne volonté.

BERLIN (*le 8 Janvier.*) Sa Majesté jouit actuellement d'une parfaite santé & prend tous les jours plusieurs sortes de divertissemens avec la famille royale, qui est rassemblée ici. ---- Le Roi a fait présent au lieutenant-général de Ramin, gouverneur de cette ville, d'un magnifique vase de porcelaine, estimé 800 rixth. ---- Le colonel Zegelin, nommé de nouveau par Sa Maj. son envoyé à la cour ottomane, vient de partir pour Constantinople. ---- La mort du Duc de Baviere semble donner beaucoup d'occupation au cabinet. Les couriers sont fréquens, & les troupes commencent à se mettre en mouvement.

MUNICK (*le 4 Janvier.*) Hier à trois heures de l'après-midi on a enterré le feu Electeur, dont la mémoire sera éternellement chere à ce païs. Il étoit né le 28 Mars 1727, & succéda le 20 Janvier 1745 à son pere Albert, depuis Empereur sous le nom de Charles VII, dans les états héréditaires de la maison de Baviere. Le 13 Juin 1747 il épousa Son Altesse Royale Mad. la Princesse Marie-Anne-Sophie, Duchesse de Saxe, seconde fille de feu Frédéric-Auguste III, Roi de Pologne & Electeur de Saxe, dont il n'a point eu d'enfans. Ainsi la famille de l'Empereur Louis de Baviere en ligne droite est éteinte par cette

mort. La ligne de Wittelsbach est aussi conséquemment éteinte : c'étoit elle qui a régné en Baviere depuis 1294 : ce fut en cette année que Louis II, Duc de Baviere & Comte-Palatin du Rhin, donna le Palatinat du Rhin à son fils aîné Rudolphe I^{er}. Louis III son second fils qui fut ensuite Empereur, reçut la Haute-Baviere en partage : la Basse-Baviere, que les successeurs de Henri, frere de Louis II, possédoient, ne fut réunie à la Haute-Baviere qu'après leur mort en 1340.

Le Sérénissime Electeur Palatin est arrivé de Manheim, le 2 de ce mois, en parfaite santé en cette résidence, où tous les habitans ses nouveaux sujets l'ont reçu avec une satisfaction générale. Depuis la mort de l'Electeur Maximilien-Joseph tous les ordres ont été expédiés, tant pour le civil que pour le militaire, au nom de l'Electeur Charles-Théodore, comme étant Duc actuel de la Haute- & Basse-Baviere; mais il ne s'est fait aucun changement dans les collèges, départemens &c, lesquels resteront tous *in statu quo* jusqu'à nouvel ordre. Notre nouveau Souverain en arrivant, alla descendre chez Mad. la Comtesse Palatine de Sultzbach, douairiere du prince Clément-François, frere de l'Empereur Charles VII.

La proclamation qui fut faite le 30 Décembre & que nous avons annoncée dans le dern. Journ. p. 129, est de la teneur suivante.

*Par la grace de Dieu nous Charles-Théodore
Comte-Palatin du Rhin, Archi-jénéchal & Elec-
teurs*

teur du St. Empire Romain, Duc de la Haute- & Basse-Baviere & du Haut-Palatinat, de Juliers, Cleves, Bergue, Landgrave de Leuchtenberg, Prince de Meurs, Marquis de Berg-op-Zoom, Comte de Veldentz, Sponheim, Marck & Ravensberg, Seigneur de Ravenstein &c.

A tous salut & graces : le Dieu tout-puissant & éternel, ayant dans la profondeur de ses décrets & de sa volonté déterminé d'appeller de cette vie passagere à une éternelle & sans doute heureuse le Serénissime Prince & Seigneur Maximilien Joseph Duc de la Haute- & Basse-Baviere & du Haut-Palatinat, Comte Palatin du Rhin, Archi-sénéchal & Eleéteur du St. Empire Romain, Landgrave de Leuchtenberg, notre très-amié cousin, le cas arrivé par lequel la dignité électorale étant vacante, l'office d'Archi-sénéchal & le Haut-Palatinat nous ont été dévolus, suivant la disposition de la paix de Westphalie, ainsi que tous les autres états tant propres que féodaux, en vertu du droit féodal commun de la Bulle-d'Or & des traités de succession mutuelle & de confraternité, conclus au premier partage de Pavie, & renouvelés plusieurs fois depuis, & qui ont été encore confirmés dans les années 1766 & 1771 par toute notre Maison palatine & de Baviere, issue d'une même tige. Nous avons aussi déjà requis du vivant de sa dilection électorale, en conséquence du possessoire constitutif, qu'il nous en avoit cédé par un traité particulier, conclu en 1774, la possession simultanée & civile de tous les états & seigneuries compris dans le pacte de succession mutuelle, & nous n'avons pas balancé un moment à en prendre à présent la possession personnelle & naturelle, & à nous charger de l'administration des dits états.

Nous espérons donc gracieusement & fermement que tous les états & landsasses, employés, civils & militaires, sujets & habitans, de quelque condition ou dignité qu'ils soient dans les dits états, nous reconnoîtront désormais & de bon gré, & comme ils le doivent, pour leur unique & légitime Souverain, institué de Dieu, qu'ils nous témoignent une fidélité inviolable & une obéissance inaltérable, qu'ils nous rendront l'hommage usité

dès que nous l'exigerons, & qu'ils ne manqueront pas de se comporter envers nous, comme il convient à des sujets pieux & chrétiens.

Nous promettons & assurons de notre côté de leur accorder à tous & à un chacun notre affection paternelle, grace, sollicitude & protection; de les conserver dans leurs anciens droits, privilèges & libertés, de les y confirmer & de les leur renouveler, de n'y contrevenir en aucune manière, ou de ne souffrir que d'autres y contreviennent & de procurer ainsi autant qu'il est en notre pouvoir le bien public.

Cependant afin que les affaires publiques & de la régence ne soient pas interrompues par la dite mort & par notre absence personnelle, ou qu'il n'y arrive quelque confusion ou désordre; nous voulons que tous les colleges, départemens, bureaux & bailliages continuent in statu quo provisoirement, duement & dans l'ordre de leurs fonctions, de la même manière qu'ils les ont faites précédemment jusqu'à nouvel ordre; qu'ils fassent leurs expéditions dès ce moment en notre nom, & sous les titres que nous avons pris ci-dessus, en conservant cependant les anciens seaux, jusqu'à ce que les nouveaux soient faits & distribués par-tout; & quoique nous différions encore à recevoir l'hommage de nos états, landsasses & sujets, jusqu'à ce que nous soyons suffisamment informés de la manière dont il doit se faire, & que nous nous contentions pour le présent d'avoir donné l'instruction & l'ordonnance générale, exposée ci-dessus, voulons néanmoins que tous les employés, tant civils que militaires, nous prêtent serment incontinent après la publication de ces lettres patentes & sans le moindre délai dans les formes usitées: permettons cependant que ceux d'entr'eux qui n'ont leur domicile, ni ici, ni dans les villes de régence, tant pour épargner les fraix de voyage très-onéreux, qu'à cause de l'incommodité qu'il y auroit pour eux de s'absenter tous à la fois de leurs bailliages, prêtent le susdit serment par écrit, signé de leur propre main & tout au plûtard dans l'espace de 24 heures, à compter du jour qu'elles seront publiées & qu'ils en auront connoissance, & l'en-

voyent

payent à notre conseil intime à Munich ; ce qui aura le même effet que s'ils étoient engagés par un serment personnel.

Nous sommes d'ailleurs très-persuadés que non-seulement personne ne s'opposera à ces arrangements, mais aussi que tout le monde regardera avec reconnoissance cette ordonnance très-gracieuse & très-juste, comme une preuve manifeste & convaincante de notre attention soigneuse pour la prospérité de notre pays & de nos sujets & que conséquemment un chacun s'empresera à la mettre scrupuleusement en exécution.

Donné dans notre capitale & résidence de Munich, le 30 Décembre 1777.

CHARLES-THEODORE Electeur.
Baron de Kreytmayer. (L. S.)
François-Michel de Solatii,
Secrétaire du conseil intime.

S. E. Mr. le comte de Hartig, ministre impérial à cette cour, est parti pour Vienne, après avoir reçu un courier de sa cour ; les Autrichiens ont occupé les villes de Schar-
ding & de Braunau ; un fort cordon se forme le long de l'Inn : quatre bataillons, sous les ordres du général Langlois, vont se mettre en possession de Straubing. D'un autre côté un corps considérable de mêmes troupes occupe les environs d'Egra.

I T A L I E.

ROME (le 2 Janvier.) Par un édit du 15 Décembre, on a publié une instruction détaillée pour la façon dont on doit former la taxe universelle du revenu des terres dans les cinq provinces de l'état ecclésiastique ; savoir, la Romagne, la Marche, l'Umbrie,

le patrimoine de St. Pierre , & les provinces maritimes avec la Campanie ; le tout dans la vûe de soulager les sujets des fardeaux qu'ils supportent à présent par une mauvaise distribution. ---- Le 18 au matin le Pape tint au palais du Vatican un consistoire public , dans lequel il mit la barrette , avec les cérémonies ordinaires , aux nouveaux cardinaux Valenti , Giovanetti , & Jerdill , qui avoient prêté quelques jours auparavant le serment accoutumé en présence des cardinaux chefs - d'ordre. ---- Le 21 après dîné , le Pape se rendit avec toute sa cour à l'église-royale des Portugais , dans laquelle il pria pour le repos de l'ame de Joseph I , Roi de Portugal. Sa Sainteté examina dans le plus grand détail le superbe catafalque qui y étoit érigé , & en loua d'une manière toute particuliere le dessin & l'exécution qui sont réellement au-dessus de tout éloge. Le 22 au matin , la nation portugaise fit célébrer avec la plus grande pompe un nouveau service pour le feu Roi , dont l'oraison funebre fut prononcée par Dom Louis Manterio , Portugais de nation.

Mr. Hertzan , auditeur de Rote , a présenté à Sa Sainteté au nom de l'Impératrice-Reine six chandeliers d'autel avec la croix , ainsi que six bustes qui serviront d'entredeux & dont cinq représentent des Apôtres & le sixieme St. Pie V. Les bustes sont dorés à la base & le tout est d'une fine porcelaine de la fabrique impériale de Vienne ; enfin le dessin en est parfait & élégant ; aussi

le St Pere a-t-il sù distinguer ce présent précieux.

Le St. Pere a disposé de tous les effets, qui appartenent à la maison des ci-devant chanoines réguliers de St. Antoine de Vienne, actuellement unis à l'Ordre de Malthe, en faveur de l'académie ecclésiastique, dite de Pizardoni, à qui il a donné tout le meuble & les ustenciles qui s'y trouvoient, avec obligation de faire une pension annuelle de 300 scudis sa vie durant à un desdits chanoines réguliers qui reste à Rome. La même académie, qui jouira de tous les revenus de cette maison, remplira toutes les obligations qui y sont annexées : de plus elle y devra entretenir trois pensionnaires nobles de Cefene, qui seront nommés par le chapitre de la cathédrale de ladite ville : elle donnera en outre une somme annuelle à l'hôpital de St. Jean de Latran pour l'entretien de trois lits, en faveur de ceux qui ont été brûlés, & dont St. Antoine, abbé, est le patron &c. Enfin l'église desdits chanoines supprimés & la fabrique sont cédées aux religieuses oblates de l'ordre des Camaldules, au moyen d'une certaine redevance annuelle en faveur de ladite académie.

On voit ici journellement une foule d'étrangers, amateurs des beaux restes de l'antiquité, que le desir de satisfaire leur goût & leur curiosité attire d'autant plus aisément que Sa Sainteté a donné la liberté à tous ceux qui veulent en profiter, de faire des fouilles par-tout où il sera possible d'en faire,

fans exiger d'eux aucuns droits , ni fans que la chambre apostolique puisse prétendre qu'on lui abandonne la moindre partie de ce qui pourra s'y trouver de curieux. Cette permission a tellement encouragé le zele des curieux , qu'on compte déjà dans Rome , ou dans son district , plus de cinquante excavations.

NAPLES (le 30 Décembre.) Le Roi vient de rendre un décret par lequel il est statué & réglé , que les ecclésiastiques qui ont obtenu le grade de docteur en médecine , pourront exercer librement cette profession , ainsi que tous les médecins laïques.

Le Vésuve annonce une explosion prochaine ; on en juge par la continuité de fumée & de flammes qui depuis quelque-tems en sortent presque fans interruption ; plusieurs observateurs s'en sont approchés d'aussi près qu'il étoit possible , afin d'examiner ce redoutable phénomène , qui pénètre de terreur tous les habitans des pais circonvoisins.

FLORENCE (le 15 Décembre.) Son Alt. R. notre auguste Souverain , qui ne s'occupe que du bonheur de ses sujets , vient de faire publier encore en leur faveur un édit , dont voici la substance :

“ Les sentimens de la seule humanité s'opposent à ce que les débiteurs qui ne sont coupables d'aucun délit , & dont la personne seule est le gage de leurs créanciers , soient confondus dans les prisons avec des malfaiteurs. Il est aussi contraire à la justice & au bon ordre , que les créanciers aient le droit de

Faire arrêter leurs débiteurs sans une instruction préalable. En conséquence, Son Alt. R. dérogeant à toute loi & usage contraire, ordonne qu'à l'avenir aucune personne domiciliée ne pourra être arrêtée pour une dette au-dessous de 30 livres; & que pour celles de plus forte somme il ne sera procédé à l'emprisonnement que quand le juge aura décidé que le débiteur ne peut donner d'autre sûreté de sa créance que sa personne; & les juges, les créanciers & les recors qui auront ordonné, requis ou exécuté l'emprisonnement d'un débiteur sans avoir procédé en conformité du présent édit, répondront en leurs propres & privés noms de tous les fraix de capture. Son Alt. R. charge en outre l'auditeur - fiscal de choisir dans les différentes villes du Grand-Duché un lieu propre à faire des prisons, où les débiteurs seront gardés sûrement, sans leur faire partager l'horreur des prisons destinées aux scélérats „

TURIN (le 2 Janvier.) Le comte de la Marmora, ministre d'état & grand-croix de l'ordre de St. Maurice & St. Lazare, étant de retour de la Sardaigne, où il a rempli la place de vice-roi avec autant de satisfaction de la part des sujets de ce royaume, que de la part de la cour, a reçu d'abord de Sa Maj. l'accueil le plus distingué, & quelques jours après, a été élevé à la dignité de grand-maître de la maison du Roi, vacante par le décès du comte de la Trinité. C'est ce comte de la Marmora qui, dans son ambassade

fade en France , avoit renouvelé les alliances précieuses des deux Maisons de Bourbon & de Savoie par l'heureux mariage de Monsieur avec Madame , & dont les négociations avoient déjà donné les assurances d'un bonheur égal pour Mgr. le Comte d'Artois dans la personne de son auguste épouse , lorsque cet ambassadeur partit de France en y laissant les plus justes & les plus véritables regrets.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 15 Janvier.*) Le paquebot , l'Aigle , arrivé le 5 du courant de Philadelphie à Falmouth , après un trajet de vingt-huit jours , a apporté l'avis de la réduction de l'île de Mud & du Banc - rouge ; son importance a engagé la cour à communiquer la nouvelle au public par une *gazette extraordinaire*. Elle contient trois lettres , dont nous nous contenterons de donner le précis.

Le lord Howe écrit à Mr. Stephens en date du 23 Novembre 1777 , *qu'après avoir essuïé des vents contraires , qui ont retardé les opérations contre les forts qui nuisoient à la communication de la flotte & de l'armée , le vent étant enfin favorable , le 15 , les vaisseaux le Sommersét & l'Isis remontèrent à l'est de la rivière pour attaquer Fort-Island en front ; le Roebuck & quelques vaisseaux armés attaquèrent une batterie que les ennemis avoient éleyée sur une pointe au-dessus de Manto-Creek : le Vigilant s'a-*
vança

vança en même-tems derrière Hog-Island & jetta l'ancre de ce côté du fort. Pendant que partie de ces vaisseaux agissoit, ils étoient puissamment secondés par les batteries élevées sur Province-Island, ce qui ne tarda pas à faire cesser le feu du fort; alors les préparatifs concertés pour forcer le lendemain matin les ouvrages étant finis, l'ennemi mit le feu au fort & l'évacua pendant la nuit. Sa perte en tués & en blessés, va au-delà de 400 hommes. Celle des troupes-royales est seulement de sept tués & cinq blessés. D'un autre côté un détachement aux ordres du lord Cornwallis aiant pris terre le 18 à Billingsport pour attaquer les redoutes de Redbank, l'ennemi abandonna les ouvrages & les fit sauter. La destruction de ces deux forts a facilité aux navires chargés de vivres pour l'armée, les moyens de remonter jusqu'à Philadelphie. Le vice-amiral finit par annoncer qu'il a expédié les bâtimens de transport nécessaires pour prendre à bord les restes de l'armée du général Burgoyne.

Le général Howe écrit aussi de Philadelphie au lord George Germaine, en date du 28 Novembre, qu'il n'a pu être en état de renouveler l'attaque contre le fort Mud-Island que le 10 Novembre; que le 15 à la faveur d'un bon vent quelques vaisseaux aiant remonté le canal entre Province-Island & Hog-Island, secondés par les batteries placées sur le rivage, ont attaqué le fort avec tant d'impétuosité que l'ennemi évacua l'isle la nuit du 15 au 16, & que

les grenadiers des gardes en prirent possession le 16 au point du jour. Mr. Howe rend aussi compte de l'expédition du lord Cornwallis contre Red-Bank : il finit par dire qu'il se dispose à marcher contre l'ennemi ; que la destruction des forts a ouvert un passage suffisant aux bateaux de transport , & que l'on a remis à un tems plus favorable l'entreprise d'enlever les chevaux de frise.

Dans une autre lettre datée du 29 , Mr. Howe dit , qu'il a appris de Rhode - Island que vers le 30 Octobre l'ennemi avoit tenté une descente dans cette isle ; mais que les troupes du Roi , de concert avec les habitans , avoient fait avorter l'entreprise.

On ne fait comment concilier ces nouvelles avec celle d'une action entre les deux armées , qui se soutient toujours & qui trouve ici une créance générale ; à moins que de supposer que cette action est postérieure aux dépêches ci-dessus ; c'est ce qui ne peut tarder à s'éclaircir.

Plusieurs lettres annoncent que la Nouvelle-York est en danger d'être reprise par les Américains ; celles de Quebec nous apprennent l'évacuation de Ticonderago par les troupes du Roi , qui sont retournées à Quebec , après avoir fait sauter les fortifications , & que le général Carleton travailloit à mettre la colonie à l'abri d'insulte pendant l'hiver.

Le chevalier Howe , qui avoit déjà publié une déclaration , après son arrivée dans la
Pensylvanie ,

Pensylvanie, en a rendu une seconde, dont voici la teneur.

*Comme par ma déclaration en date du 27 Août 1777 il a été promis sûreté & protection à toutes personnes ; habitans de la Pensylvanie, &c. (à l'exception seulement de ceux, qui se sont arrogé une autorité législative ou judiciaire) pourvu qu'elles retournent à leur demeure ordinaire & y restent paisiblement : la présente a été rendue pour notifier à tous ceux qui se sont conformés à la dite déclaration ; " qu'il peuvent s'assurer, qu'on aura
 ,, dans la suite les égards convenables pour eux, à
 ,, condition qu'ils ne se rendent pas indignes, par
 ,, leur conduite future ; des prérogatives ; auxquelles ils pourroient prétendre,.. La présente doit
 ,, aussi servir à annoncer, qu'il n'y aura que ceux
 ,, qui auront profité, avant la date d'aujourd'hui,
 ,, des indulgences offertes dans ma dite déclaration ; qui seront censés avoir droit à ces avantages ..*

Donné sous mon seing, au quartier-général près de German-Town, le 28 Septembre 1777.

(Signé)

GUILL. HOWE.

Les ducs d'Athold & d'Hamilton ont demandé au Roi la permission de lever à leurs fraix un régiment pour le service de la Grande-Bretagne, & qui sera envoyé dans l'Amérique-septentrionale. Les marchands & habitans de Norfolk ont demandé aussi une semblable permission, que S. M. leur a accordée : ce régiment s'appellera Royal-Norfolk. Trois lords d'Ecosse levent de même à leurs fraix cinq régimens. Ces souscriptions seront encore suivies de plusieurs autres ; & les mêmes marques d'attachement au Souverain éclateront aussi bientôt en Irlande, puisqu'on apprend de Dublin en date du 6 de ce

mois, qu'on y alloit lever incessamment deux régimens d'infanterie & un de cavalerie qui consisteroient tous en Catholiques-romains, & dont les deux premiers seroient commandés par les lords Kenmur & Caher, & le troisieme par le sieur Gould de Corck. Ces avis ajoutent qu'on levera aussi divers autres corps de la même communion, mais le clergé romain se propose de demander à cette occasion que les Catholiques d'Irlande soient affranchis de certaines restrictions auxquelles ils sont assujettis & jouissent des mêmes privilèges & immunités que les autres sujets d'Irlande.

On ne voit encore aucune apparence d'un traité de réconciliation avec les Américains, non plus que de rupture avec la France, quoiqu'on attende avec impatience une réponse de cette dernière Puissance à quelques représentations que le lord Stormond, notre ambassadeur, vient d'être chargé de lui faire. En attendant, on cherche ici à se munir contre tout ce qui pourroit arriver. Après avoir pourvû à ce qui concerne l'Amérique, il restera dans nos ports assez de vaisseaux de guerre pour croiser sur nos côtes, pour protéger notre commerce, pour donner la chasse aux corsaires américains, & former une flotte d'observation qui croisera dans l'Océan & qui consistera en 20 vaisseaux de ligne, 10 frégates, chaloupes &c. Tous les anciens régimens seront bientôt complets, & les nouveaux corps pour le service de l'Amérique seront levés pour la fin du mois de

Mars prochain. On mettra sur pied la milice nationale, qui quand elle est complète, forme un corps de 30 mille hommes. Ainsi il paroît que la nation se trouvera bientôt en état de faire face à tout événement sur terre & sur mer.

Les bruits qu'on a fait courir ces jours-ci d'une prochaine guerre entre la France & l'Angleterre, & de la conclusion d'un traité d'alliance & de commerce entre la France & les colonies britanniques de l'Amérique, qui ont causé une baisse de 15 à 20 pour cent dans nos fonds publics dans l'espace de huit jours, sont entièrement rejettés comme destitués de fondement, & les appréhensions du public à ce sujet sont dissipées. On porte maintenant les regards du côté de l'Allemagne. La mort de l'Electeur de Baviere, qui fut annoncée le 9 à notre cour, aura vraisemblablement des suites qui pourroient rallumer le feu de la guerre dans cette partie de l'Europe, à moins que les Princes & états intéressés à la succession ne se prêtent à des voies de modération dans le choix d'un nouvel Electeur.

Fin de la lettre du général Burgoyne.

Pendant le cours des événemens, dont je viens de faire le récit, il fut fait une tentative contre Ticonderago par une armée, assemblée aux ordres du général-major Lincoln, qui trouva moyen de marcher de Hubbardton, sans être découvert, avec un corps considérable, tandis qu'une autre colonne de ses troupes passoit les montagnes entre Skenesborough & le lac George : & le 18 Septembre au matin il fut fait une

attaque soudaine & générale contre la place de débarquement au lac George, la hauteur dite Sugar-Hill, Ticonderago & le Mont-Indépendance. L'officier de mer, qui commandoit la chaloupe armée, stationnée pour défendre la place de débarquement, & quelques autres des officiers, qui commandoient aux ports, au Sugar-Hill, & au Portage, se laissèrent surprendre; & une partie considérable de 4 compagnies du 53me régiment fut faite prisonnière. Une redoute, commandée par le lieutenant Lord du 53me régiment, fut le seul poste de ce côté, qui eut le tems de faire usage de ses armes; & il fit une défense courageuse, jusqu'à ce que le canon, qu'on ôta du vaisseau surpris, fut amené contre lui.

Après avoir exposé & déploré un manque si fatal de vigilance, je dois vous informer des événemens satisfaisans, qui s'ensuivirent. L'ennemi, après avoir sommé deux fois le brigadier-général Powell, dont il reçut des réponses convenables à un brave officier, revêtu du commandement d'un poste aussi important, & après avoir essayé ensuite durant 4 jours plusieurs attaques, ou il fut toujours repoussé, se retira sans avoir fait aucun dommage considérable. Le brigadier-général Powell, du rapport duquel j'extrais cette relation, donne beaucoup d'éloges au régiment (Brunswickois) du Prince Frédéric & aux autres troupes, postées au Mont-Indépendance. Il fait également la mention la plus honorable de la conduite du capitaine Taylor du 2^{me} régiment, qui y étoit par hazard de passage, retournant de l'hôpital à l'armée, & du lieutenant Beecroft du 24^{me} régiment, qui, à la tête des travailleurs armés, défendit une batterie importante.

Le 24 Septembre, l'ennemi, mis en état de s'embarquer sur le lac George, par la capture des chaloupes à canon & des bateaux, qu'il avoit faite après la surprise de la chaloupe, attaqua l'île Diamant en deux divisions. Le capitaine Aubrey & deux compagnies du 47^{me} régiment avoient été postés dans cette île,

Depuis le tems que l'armée avoit passé la riviere de Hudson, comme étant une meilleure situation pour la sûreté des munitions à la pointe meridionale du lac George que le fort de ce nom, qui est sur la terre-ferme, & qui ne sauroit tenir contre un nombre de troupes avec de l'artillerie. L'ennemi fut repoussé par le capitaine Aubrey avec une grande perte, & poursuivi par les chaloupes à canon sous ses ordres jusqu'à la rive orientale, où deux de ses plus grands vaisseaux furent repris avec tout le canon. Ils n'eurent que le tems de mettre le feu aux autres bateaux, & se retirerent au-delà des montagnes.

Qu'il me soit permis de vous renvoyer pour des particularités ultérieures au lord Petersham, mon aide-de-camp : je saisis humblement cette occasion de recommander ce seigneur à Sa Majesté ; comme doué des qualités nécessaires pour rendre d'importans services à sa patrie dans tous les postes, auxquels sa naissance pourra le conduire. Dans cette dernière campagne en particulier, sa conduite a été telle qu'elle lui donne droit aux plus justes éloges ; & je m'assûre que son mérite sera regardé comme un titre suffisant pour être avancé, quoique destitué de l'éclat & de l'espece de prétention, qui accompagne généralement la remise de dépêches agréables.

Je dois, Mylord, ajouter seulement ici un rapport général des tués & blessés : je ne le donne point pour exact, vu que l'embaras du tems & la séparation des corps ont rendu impossible de le faire. Les officiers britanniques ont répandu leur sang avec profusion & de la maniere la plus honorable. Tous ceux qui ont péri sont dignes d'estime ; mais les mérites étendus, qui marquoient le caractère public & particulier du brigadier-général Fraser, resteront long tems dans le souvenir de cette armée, & sont particulièrement regretter sa perte. Ceux, qui n'ont point reçu de blessures, se sont également distingués ; & par la maniere de combattre, les officiers-généraux ont été plus exposés qu'en d'autres services. Parmi les autres j'ai couru mes risques, auxquels j'ai échappé. Il dépend de la sentence,

que Sa Majesté portera de ma conduite , & du jugement des gens de ma profession , ainsi que de celui de la partie impartiale & respectable de mes compatriotes , si je dois considérer le sort que j'ai eu de n'y pes périr , comme une bénédiction ou un malheur.

J'ai l'honneur , &c.

(Signé) J. BURGOYNE.

P. S. La lettre ci-dessus est un duplicat exact de la dépêche envoyée par le lord Petersham. Le capitaine Craig , du quarante-septième régiment , que j'en ai chargé , est un officier de beaucoup de mérite ; & il est particulièrement digne de recommandation pour avoir servi avec un zèle aussi actif qu'infatigable pendant cette campagne pénible , nonobstant une blessure , qu'il reçut au travers du bras à Hubberton.

L'état des tués , blessés , & prisonniers , lequel se trouve à la suite de cette lettre & des pièces qui l'accompagnent , comprend un brigadier-général (*Frazer*) ; un major (*Grant* du vingt-quatrième régiment) ; deux capitaines , 15 lieutenans , quatre enseignes , douze sergens , cinq tambours , 313 soldats , tués ; deux lieutenans-colonels (*Lind* du vingtième , *Anstruther* , du soixante-deuxième , blessé en deux différentes actions) ; cinq majors (*Forbes* , du neuvième , *Acland* du vingtième , *Agnew* , du vingt-quatrième , comte de *Belcarras* , du cinquante-troisième , *Harnage* du soixante-deuxième , blessé en deux différentes actions) ; 17 capitaines , 18 lieutenans , 4 enseignes , un aide-major , 38 sergens , 4 tambours , 715 soldats blessés ; deux majors (*Acland* , commandant les grenadiers , & *Williams* , du corps-royal d'artillerie) ; deux capitaines , trois lieutenans , deux enseignes , un chirurgien , 4 sergens , 2 tambours , 43 soldats prisonniers. Le chevalier *Jacques Clarke* , aide-de-camp de *Mr. Burgoyne* , a été tué ; les capitaines *Green* , du trente-unième régiment , & *Blomfield* , de l'artillerie , l'un aide-de-camp , l'autre major de brigade du général-major *Phillips* , ont été blessés ; le capitaine *Money* du neuvième régiment , sous-quartier-maître-général , est prisonnier. Le général *Burgoyne* ajoute cependant , " que cette

« La liste n'est que provisionnelle jusqu'à ce qu'on
 » puisse recueillir des états plus exacts ; & qu'elle
 » ne s'étend que jusqu'au 12 Octobre, depuis lequel
 » tems la perte, tant en tués & prisonniers qu'en
 » déserteurs, a été très - considérable ».

F R A N C E.

PARIS (le 14 Janvier.) Il paroît des patentes du Roi du premier Juillet dernier, registrées en parlement le 12 de ce mois, portant ratification d'un traité d'alliance conclu entre le Roi & le Corps helvétique, fait à Soleure le 28 Mai 1777, par le ministère du président de Vergennes, alors ambassadeur de Sa Majesté en Suisse, & celui des députés des louables républiques helvétiques & états co-alliés, munis également de pouvoirs pour un traité d'alliance générale & défensive *.

Voici les paroles de la réponse du Roi au grand-conseil, dont nous avons parlé dans le dernier Journal, p. 134. *Mon grand-conseil, après ma réponse à ses représentations, n'auroit pas dû différer d'enregistrer mon édit du mois d'Août dernier par lequel j'ai réglé sa compétence. J'ai cependant bien voulu recevoir ses itératives remontrances, afin de lui donner une nouvelle preuve de ma bonté : je n'y ai rien vu, qui puisse me faire changer de résolution par rapport à l'édit des présidiaux. Si quelques-unes des dispositions de cet édit ont besoin d'interprétation ou d'être modifiées, j'y pourvoirai par la suite : mais cet objet ne concerne pas mon grand-conseil. Je*

* Voyez
 les Journ.
 du 1. Sept.
 1777, p. 58.
 --- 1. Oct.
 p. 211.

compte que ses membres ne différeront pas plus long-temps un enrégistrement indispensable.

Sur le récit fait de cette réponse aux seigneurs assemblés, le grand-conseil a renvoyé pour un mois à délibérer.

Après plusieurs assemblées du parlement au sujet de l'arrêt du conseil du 2. Novembre, qui, pour que la perception des vingtièmes ne soit point arbitraire, ordonne la vérification générale des biens-fonds & droits réels, des commissaires ont été nommés pour examiner quelques unes des dispositions du dit arrêt, ainsi que des écrits concernant cette imposition, qui ont été dénoncés aux chambres. De ce nombre est un imprimé, paroissant destiné pour l'instruction des directeurs des vingtièmes dans la généralité de la Rochelle. Si le parlement, d'après le rapport de ses commissaires, se détermine à faire des représentations au Roi, l'un des objets sera de demander une explication précise sur ce que l'arrêt du conseil annonce, que les vérifications se feront tous les vingt ans, comme si les vingtièmes devoient être perpétuels, tandis que la loi de l'établissement de cet impôt en a limité la durée. L'on se plaint d'ailleurs de quelques abus dans la perception, & l'on a calculé, que dans la généralité de Paris elle a été portée à onze millions au-delà des anciennes déclarations. Le même objet occupe le parlement de Rouen, qui a rendu de nouveaux arrêts très-rigoureux au sujet de la levée des vingtièmes dans son ressort.

Comme un avocat , nommé Daffy , a signé le 12 Décembre une consultation qui , par des écarts d'une imagination fougueuse , est très-injurieuse à l'ordre épiscopal en général , à Mr. l'archevêque de Paris & à un membre du parlement en particulier , Mr. le procureur-général ne pouvoit se dispenser de la dénoncer. Les avocats en étant informés , se sont empressés de s'assembler dès lundi pour se faire justice eux-mêmes de ce membre de leur ordre ; ils l'ont raïé de leur tableau , espérant que le parlement n'ira pas plus loin ; car on croit que par un arrêt il seroit au moins condamné au blâme.

Le parlement de Grenoble a rendu un nouvel arrêt contre Mr. de Moydieu , procureur-général , par lequel il l'interdit de toutes ses fonctions pour un an , à compter du jour qu'il a fait au greffe de la cour une déclaration contre Mr. de Salcette , avocat-général dudit parlement.

Il s'étoit répandu depuis quelques mois un ouvrage en deux volumes , intitulé : *Considérations sur l'état présent de la colonie françoise de Saint-Domingue*. L'auteur de ce livre , dont différens Journaux ont rendu compte , en proposant plusieurs projets relatifs à l'administration des Colonies , représente celle-ci comme extrêmement vicieuse ; & par conséquent il avoit fait une si grande sensation tant en France que sur-tout dans nos colonies d'Amérique , que le Roi a cru nécessaire de le supprimer par un arrêt du conseil du 17 Décembre , conçu en ces termes.

“ Sur ce qui a été représenté au Roi en son conseil, qu'il s'est répandu un livre en deux volumes, intitulé : *Considérations sur l'état présent de la colonie françoise de St. Domingue* ; & Sa Maj. étant informée que cet ouvrage a fait sensation dans ses colonies d'Amérique, elle s'en est fait rendre un compte particulier : Sa Majesté ayant reconnu, qu'indépendamment de ce qu'il contenoit d'ailleurs de repréhensible, l'auteur s'y étoit permis, par des imputations graves, contraires à la vérité, d'attaquer l'administration des chefs de St. Domingue, elle a jugé, qu'il étoit de sa sagesse & de sa justice d'arrêter le cours du dit ouvrage, & de donner à la mémoire du Sr. comte d'Hennerly, gouverneur de St. Domingue, qui a justement mérité l'estime & les regrets de S. M. & ceux de cette colonie, & au Sr. de Vaivre, intendant, qui y remplit actuellement ses fonctions avec autant de zèle que de probité, cette marque publique de sa justice & de la satisfaction qu'elle a de leurs services : Oui le rapport ; le Roi étant en son conseil, de l'avis de Mr. le garde des sceaux, a ordonné & ordonne, que l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'état présent de la colonie françoise de Saint-Domingue*, sera & demeurera supprimé : Ce faisant, a révoqué & révoque le privilège accordé à Prault, imprimeur, & par lui cédé à Grangé, qui a imprimé le dit ouvrage, lequel privilège sera par eux rapporté pour être annullé : Fait S. M. très-expresses défenses aux dits imprimeurs & à tous autres, de vendre, débiter & réimprimer le dit ouvrage, aux peines de droit. Enjoint à ceux qui en ont des exemplaires, de les rapporter au greffe de son conseil : Enjoint pareillement S. M. au sieur lieutenant général de police, & aux sieurs intendans & commissaires départis dans les provinces, chacun en droit soi, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt,„

“ Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le dix-sept Décembre 1777 ”.

(Signé)

AMELOT.

Sur le compte rendu par Mr. l'intendant de Rouen du courage avec lequel un batelier de Dieppe a risqué sa vie pour sauver huit hommes d'un navire échoué en arrivant à ce port, Mr. Necker a écrit lui-même au batelier pour lui annoncer que le Roi informé de son action, lui en témoignoit sa satisfaction en lui accordant une gratification. Sa lettre est conçue en ces termes.

“ Brave homme ,

“ Je n'ai sù qu'avant-hier , par Mr. l'intendant , l'action courageuse que vous
 „ avez faite le 31 Août ; & hier j'en ai
 „ rendu compte au Roi , qui m'a ordonné
 „ de vous en témoigner sa satisfaction , &
 „ de vous annoncer de sa part une gratifi-
 „ cation de mille francs & une pension an-
 „ nuelle de trois cents liv. J'écris en con-
 „ séquence à Mr. l'intendant. Continuez à
 „ secourir les autres quand vous le pourrez,
 „ & faites des vœux pour votre bon Roi
 „ qui aime les braves gens & les récom-
 „ pense „

Signé NECKER , directeur-général des
 „ finances „

Paris, le 22 Décembre 1777.

Le premier de l'an, un jeune homme bien mis, passant sur le pont-neuf à Paris, monta sur les garde-foux, & se précipita dans la riviere. Vraisemblablement il se repentit à l'instant même de cette action; car il nagea de toutes ses forces, & il tendoit

les mains pour qu'on vînt le délivrer du danger ; mais il succomba , & il ne fut pas possible de lui donner du secours.

On ne cesse point de faire périr à la Grève des voleurs qui faisoient beaucoup de ravages ; leur chef , nommé Vircot , fut pris & exécuté le 21 du mois dernier ; cette troupe de brigands portoit l'audace jusques à arrêter quiconque ils trouvoient dans les rues à l'entrée de la nuit. On a pris 24 des complices de Vircot , mais on a différé leur supplice , parce qu'on espere qu'ils en déclareront plusieurs autres , & que par leur moyen la troupe entiere sera prise.

VERSAILLES (le 14 Janvier.) Le Roi a nommé le comte de Montier pour remplacer , en qualité de ministre - plénipotentiaire près l'Electeur de Treves , le comte de Montmorin , qui a passé à l'ambassade de Madrid. Le marquis d'Offun , auquel il a succédé , & qui a obtenu la grandesse pendant son long séjour en Espagne , fera , dit-on , nommé ministre d'état pour entrer sans département au conseil ; & sa place de conseiller d'état d'épée sera donnée à Mr. le baron de Choiseul , qui quitte l'ambassade de Turin. Ce dernier ministre aura pour successeur le marquis de Pons , ministre plénipotentiaire près le Roi de Prusse. Le comte d'Adhémar , qui a la même qualité à Bruxelles , passera à Berlin ; & il sera remplacé près le gouvernement des Pais-Bas par le comte de Castelnau. C'est du moins le changement dans le corps diplomatique qu'on

annoncé; mais l'on ne peut rien garantir jusqu'à ce qu'il soit déclaré. Le marquis de Juigné, ministre du Roi en Russie, est revenu ici par congé.

Il est question de deux opérations projetées de la part de Mr. le prince de Montbarrey, lesquelles, si elles ont lieu, seroient bien capables de faire naître les appréhensions d'une guerre. Il s'agit de rétablir les légions & les régimens provinciaux. Ces derniers sur tout ne pouvant être remis sur pied sans entraîner une grande dépense, cela annonceroit des vûes hostiles de notre part, ou du moins, la nécessité bien motivée de nous tenir sur la défensive. En effet, malgré ses précautions pour éviter d'entrer en guerre, notre ministère se trouve aujourd'hui dans un cas critique, qui pourroit le forcer de se défaire de ses dispositions pour la paix.

La cour étant informée qu'une espee de contagion emportoit beaucoup de monde dans la Souabe, Mr. le maréchal de Contade & les autres commandans des provinces de France voisines de ce pais-là, ont eu ordre d'aller tracer des cordons pour empêcher la communication. On a dit que ce sont des Juifs qui l'y ont introduite par des huiles qu'ils y ont vendues, ou par des cuirs qu'ils y ont apportés; mais suivant de nouvelles lettres d'Alsace, ce n'est qu'une maladie épidémique, causée par des brouillards extraordinaires, & dont il est mort dans une seule ville jusqu'à 600 personnes en deux jours.

On est assuré que ce n'est pas la peste, & des médecins suisses envoyés par le Corps helvétique, ont trouvé le secret de guérir tous les malades qui leur ont été confiés. Cependant Mr. de Voltaire en a eu une si grande peur, qu'aussi-tôt il a abandonné sa colonie de Ferney & s'est retiré en Bourgogne pour ne pas se trouver au-delà du cordon qu'on vouloit former.

M O R T S.

Mr. le comte de Mahoni, ambassadeur de la cour d'Espagne, auprès de LL. MM. II. est mort à Vienne, âgé de 78 ans. Peu de jours avant sa mort, il avoit brûlé toutes les reconnoissances, billets, lettres de change & autres titres de créance, qu'il avoit entre les mains; & il a laissé à tous ses domestiques leurs appointemens à titre de pension viagere.

Jean-Adam de Mayer, chevalier de l'Ordre royal de St. Etienne, conseiller actuel de L. M. I. à la chambre des finances, trésorier intime de l'Impératrice-Reine, ainsi que de l'Ordre illustre de la Croix-étoilée &c, est mort à Vienne, le 28 Décembre, âgé de 65 ans. La droiture de son caractère & sa probité lui avoient mérité la confiance de notre auguste Souveraine, au point que cette mere tendre & charitable se servoit de lui pour faire parvenir à une foule d'infortunés ses secours & ses bienfaits qu'elle vouloit tenir cachés.

Charles-Eisen, dessinateur du Roi de France, après avoir rempli successivement les chaires de professeur & de recteur de l'académie de St. Luc à Paris, est mort à Bruxelles, le 4 Janvier à l'âge d'environ 57 ans: les talens supérieurs dont la nature l'avoit doué, font regretter universellement cet artiste, à qui la typographie françoise doit les meilleurs dessins dont ses plus

belles éditions ont été enrichies pendant la vie de ce dessinateur célèbre.

On écrit du Bas-Poitou, près de Bergerac, que Jeanne-Rigalade, paysanne de la paroisse de Giniffet, y est morte à cent onze ans.

Le nommé Oswald Dainguel, natif d'Innsbruck, est mort le 27 Décembre 1777 chez les Peres Capucins de Metz, âgé de cent-vingt & un-an, moins 51 jours; étant né le 17 Février 1657. Il étoit maître-maçon de profession, dans laquelle il excelloit. Par sa vie dure qu'il a menée pendant une si longue carrière, jamais son tempérament n'a été ni affoibli ni énérvé; il a conservé sa raison jusqu'au dernier soupir; son plaisir étoit de fumer presque toute la journée & de boire un peu d'eau-de-vie le matin.

Dans le Journal du 1. Janvier, p. 9, l. 15, *mis*, lisez *mise*. ---- P. 10, l. 14, *ont échappés*, lisez *sont échappés*. ---- P. 16, l. 7, *des Chrétiens*, lisez *de Chrétiens*. ---- P. 18, l. 12, *depuis 500 ans*, lisez *5000 ans*. ---- P. 56, l. 29, *Cumbis*, lisez *Cambis*.

Dans le dernier Journal p. 86, l. 11, *acceptation*, lisez *acception*. ---- P. 97, l. 5, *plus de 700 millions*, lisez *plus de 700 milliards*. ---- P. 96, l. 25, *Lyrano*, lisez *Cyrano*. ---- P. 102, l. 6, *le peuple*, lisez *un homme du peuple*. ---- P. 103, avant les réflexions sur la peinture, on a omis ces mots: *Extrait des Affiches de Mr. de Fontenai*. --- P. 109, l. 4, *s'est commis*, lisez *s'est commise*.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	189	
RUSSIE.	(Pétersbourg.	192	
POLOGNE.	(Varsovie.	193	
ESPAGNE.	}	Madrid.	196
		Oran.	197
		Gibraltar	200
PORTUGAL.	(Lisbonne.	201	
SUEDE.	(Stockholm.	202	
ALLEMAGNE.	}	Vienne.	203
		Ratisbonne.	207
		Ulm.	207
		Cassel.	208
		Berlin.	209
		Munick.	209
ITALIE.	}	Rome.	213
		Naples.	216
		Florence.	216
		Turin.	217
ANGLETERRE.	(Londres.	218	
FRANCE.	}	Paris.	227
		Versailles.	232
		Morts.	234